ORGANISATION PANAMÉRICAINE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

QUATRIÈME SESSION DU SOUS-COMITÉ DE PROGRAMME, BUDGET ET ADMINISTRATION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., É-U du 17 au 19 mars 2010

SPBA4/FR (Fr.)
18 mars 2010
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT FINAL

TABLE DES MATIÈRES

Page

Ouverture de la session.....3

Questions relatives aux procédures
Élection du Bureau.....3
Adoption de l'ordre du jour 4

Questions relatives à la politique des programmes
Évaluation de fin de période biennale du budget programme 2008-2009/ Rapport d'étape du Plan stratégique intérimaire 2008-2012 4
Évaluation de la politique Régionale de budget programme 7
Organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OPS.....11
Cadre de gestion fondée sur les résultats de l'OPS.....12
Modernisation du système de gestion institutionnelle du BSP.....16
Nomination des membres du Comité d'audit de l'Organisation panaméricaine de la Santé.....20

Questions administratives et budgétaires
Vue d'ensemble du Rapport financier du Directeur pour 2008-2009.....21
État de la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).....25
Mise à jour sur l'utilisation des fonds du compte de réserve.....28

Questions relatives au personnel
Amendements au Règlement du personnel et au Statut du personnel du BSP 31
Réforme contractuelle à l'OPS 31

Questions soumises pour information
Projet d'ordre du jour provisoire de la 146e session du Comité exécutif 32
Fonds directeur d'investissement.....35
Système de gestion de l'intégrité et des conflits de l'OPS 38

Autres questions.....40

Clôture de la session.....41

Annexes
Annexe A : Ordre du jour
Annexe B : Liste des documents
Annexe C : Liste des participants

RAPPORT FINAL

1. La quatrième session du Sous-comité de programme, budget, et administration (SPBA) du Comité exécutif de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) s'est tenue au siège de l'Organisation à Washington, D.C., les 17 et 18 mars 2010.

2. Les délégués des Membres suivants du Sous-comité élus par le Comité exécutif ou désignés par la Directrice étaient présents à la réunion : Barbade, Bolivie, Cuba, États-Unis d'Amérique, Guatemala, Mexique et Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Des représentants du Brésil, du Canada, du Honduras et du Suriname ont également participé en qualité d'observateurs.

Ouverture de la session

3. La Directrice a ouvert la session et a souhaité la bienvenue aux participants. Elle a remarqué que le Sous-comité examinerait plusieurs points administratifs, budgétaires et programmatiques de grande importance pour l'Organisation. Les sessions du Sous-comité constitueraient l'occasion de discuter de manière relativement informelle de sujets qui seront ensuite examinés par le Comité exécutif et le Conseil directeur et elle se préparait à un échange de vues franc et animé.

4. Elle a également noté que deux États membres de l'OPS, le Chili et Haïti, ont récemment été frappés par des séismes dévastateurs qui ont coûté la vie à de nombreuses personnes, notamment celle de collègues du système de coopération internationale. L'OPS est en étroite collaboration avec les gouvernements des deux pays suite à ces catastrophes et continuera à fournir une assistance lors de la phase de reconstruction.

Questions relatives aux procédures

Élection du Bureau

5. Les États membres suivants ont été élus au Bureau du Sous-comité de la quatrième session :

Président :	Saint-Vincent-et-Grenadines	(Dr Douglas Slater)
Vice Président :	Bolivie	(M. Fernando Rivera)
Rapporteur :	Mexique	(Mme Ana María Sánchez)

6. Le Dr Mirta Roses Periago (Directrice, Bureau sanitaire panaméricain/BSP) est Secrétaire de droit et le Dr Jon Kim Andrus (Directeur adjoint, BSP) est Secrétaire technique.

Adoption de l'ordre du jour (document SPBA4/1, Rév. 2)

7. Le Président a informé le Sous-comité qu'un point concernant l'évaluation de fin de période biennale du budget programme de l'OMS pour la période biennale 2008-2009 avait été retiré de l'ordre du jour parce que l'Organisation mondiale de la Santé avait indiqué que le rapport d'évaluation ne serait pas prêt avant avril 2010.

8. Le Sous-comité a adopté l'ordre du jour provisoire soumis par la Directrice (document SPBA4/1, Rév.2) sans changement. Le Sous-comité a également adopté un programme de réunions (document SPBA4/WP/1).

Questions relatives à la politique des programmes

Évaluation de fin de période biennale du budget programme 2008-2009/Rapport d'étape du Plan stratégique intérimaire 2008-2012 (document SPBA4/2, Rév. 1)

9. Le Dr Isaías Daniel Gutiérrez (Gérant du domaine de la planification, du budget et de la coordination des ressources du BSP) a décrit la méthodologie utilisée pour évaluer l'exécution du budget programme 2008-2009 et le Plan stratégique 2008-2012, ainsi que certains résultats préliminaires de l'évaluation, notant que le rapport complet d'évaluation serait soumis à la 146e session du Comité exécutif en juin 2010. Il a commencé par passer en revue les instruments de planification de l'OPS/OMS qui ont guidé le travail de l'Organisation durant la période biennale 2008-2009 et qui continueront à le guider jusqu'à la fin de 2012. Ces instruments comprennent du côté de l'OPS, le Programme d'action sanitaire pour les Amériques 2008-2017, adopté par les gouvernements de la Région en 2007, le Plan stratégique du BSP 2008-2012, adopté par la 27e Conférence sanitaire panaméricaine en 2007 et le budget programme de l'OPS pour les périodes biennales 2008-2009, 2010-2011 et 2012-2013. Les budgets programmes sont exécutés par le biais de plans de travail biennaux, menés à bien par les 69 entités qui forment l'Organisation aux niveaux régional, infrarégional et national. Du côté de l'OMS, les principaux instruments de planification sont le Programme général de travail, le Plan stratégique à moyen terme 2009-2013 et les budgets programmes biennaux. Tous les instruments de planification de l'OPS sont entièrement alignés sur ceux de l'OMS.

10. Les résultats du travail de l'Organisation sont mesurés par des indicateurs établis à divers niveaux d'une chaîne de résultats dans laquelle chaque niveau contribue à la réalisation de résultats au prochain niveau supérieur dans la chaîne : les résultats escomptés spécifiques par bureau (OSER) contribuent à la réalisation des résultats escomptés au niveau Régional (RER), qui à leur tour contribuent à la réalisation des résultats escomptés pour l'ensemble de l'Organisation (OWER) et les Objectifs stratégiques au niveau mondial. Le suivi de la performance et les rapports d'évaluation sont faits au niveau de l'Organisation et au niveau des entités. Le suivi est un processus continu, alors que l'évaluation de la performance est menée tous les six mois. Tous les plans biennaux de travail sont évalués pour déterminer la mesure dans laquelle les

résultats escomptés au niveau Régional et les Objectifs stratégiques sont réalisés. L'évaluation prend en compte l'exécution programmatique, l'exécution budgétaire et la mobilisation des ressources pour combler les écarts de financement dans le budget programme biennal. C'est l'exercice qui a produit les résultats préliminaires contenus dans le document SPBA4/2, Rév. 1 et qui fournira finalement les résultats de fin de période biennale qui seront présentés au Comité exécutif et au Conseil directeur.

11. Les résultats préliminaires indiquent que 82% d'un total de 308 RER ont été obtenus à la fin de 2009 et que 11 des 16 Objectifs stratégiques (69%) sont en bonne voie de réalisation pour la dernière année du Plan stratégique (2012) ; 5% des objectifs stratégiques sont considérés « à risque »—c'est-à-dire qu'ils pourraient ne pas être réalisés d'ici 2012.

12. Le Sous-comité a été invité à commenter le récapitulatif proposé concernant le rapport d'évaluation de fin de période biennale combiné au rapport d'avancement intérimaire sur l'exécution du Plan stratégique.

13. Le Sous-comité a salué la proposition d'une évaluation complète et transparente des résultats de fin de période biennale, soulignant l'importance de ces évaluations pour la gestion fondée sur les résultats. Certains membres ont émis plusieurs suggestions concernant le contenu et le format du rapport. Pour ce qui est du contenu, plusieurs délégués ont suggéré qu'en plus de l'information quantitative spécifique sur la réalisation des cibles des indicateurs, le rapport devrait comporter des information sur les défis présentés par et les enseignements tirés de l'exécution, sur les mesures prises pour améliorer l'efficacité et la rentabilité de l'exécution du programme et sur les améliorations apportées au sein du Bureau de même que sur les améliorations réalisées concernant l'état de santé dans les États membres dues aux activités menées à bien pendant la période biennale. Ils ont également suggéré de clarifier les objectifs de l'évaluation de fin de période biennale et de faire figurer dans le rapport la façon dont le Bureau utilisera ces résultats pour la planification future du budget programme.

14. Certains délégués ont estimé que l'information, présentée au tableau 1 de l'annexe au document, qui indique les progrès sur la voie de la réalisation des Objectifs stratégiques par semestre, n'est pas claire et sont d'avis que des explications supplémentaires sont nécessaires, en particulier concernant la raison pour laquelle le pourcentage des objectifs « en bonne voie » a fluctué d'une période biennale à l'autre et pourquoi aucun progrès ou peu de progrès semble avoir été faits concernant certains objectifs. Notant que le document SPBA4/2, Rév. 1 identifie la crise financière mondiale et la pandémie de grippe A(H1N1) comme les défis majeurs ayant affecté la performance au cours de la période biennale, un délégué a fait remarquer qu'une information plus détaillée était requise sur la façon dont ces défis ont affecté la réalisation des divers Objectifs stratégiques et la raison pour laquelle certains objectifs semblent avoir été plus affectés que d'autres. Il se demandait, en particulier, pourquoi les Objectifs stratégiques

3, 6, 9 et 11 avaient été à risque tout au long de la période biennale. Une autre déléguée, notant que la pandémie de H1N1 a constitué le premier test véritable du Règlement sanitaire international (2005), a suggéré que le rapport contienne des information sur la mesure dans laquelle les pays de la Région ont appliqué le Règlement et une analyse sur la manière dont les activités entreprises à cet égard ont contribué à la réalisation des divers résultats escomptés au niveau Régional et des Objectifs stratégiques.

15. Certains délégués ont également noté plusieurs contradictions apparentes dans les résultats préliminaires et ont mis en relief le besoin d'explications complémentaires. Ils ont fait observer, par exemple, que le tableau 2 de l'annexe au document indique que le taux d'exécution du budget pour l'Objectif stratégique 4 a été relativement faible mais que la figure 1 indique quant à elle que l'objectif a été pleinement atteint. Une déléguée s'est demandé si cette situation pouvait dénoter un financement excessif de certains objectifs. D'autres délégués ont également demandé clarification sur les raisons du passage de ressources des objectifs stratégiques 15 et 16 aux autres objectifs dont il est fait mention au paragraphe 5 de l'annexe, et sur les explications possibles de la croissance régulière des ressources extrabudgétaires, montrée au tableau 5, en dépit de la crise économique et financière.

16. En ce qui concerne le format du rapport, le Sous-comité a estimé que la présentation proposée est généralement acceptable et a salué l'utilisation de tableaux et de figures pour présenter les données d'une manière visuellement intéressante et facile à comprendre. Il a suggéré que toute l'information sur l'exécution du budget soit regroupée dans la même section du rapport, que le rapport de l'OPS soit clairement relié et comparable au prochain rapport d'évaluation de fin de période biennale de l'OMS, que les titres des Objectifs stratégiques soient libellés en entier et pas seulement cités par numéro et que l'information sur la réalisation des Objectifs stratégiques soit présentée non seulement par Objectif stratégique par ordre numérique mais également par Objectif stratégique par ordre de priorité. En ce qui concerne la dernière suggestion, la Déléguée du Mexique a offert de partager les conclusions d'une analyse entreprise par son gouvernement sur les résultats préliminaires de l'évaluation des Objectifs stratégiques selon l'ordre de priorité convenus par les États membres dans le cadre du Plan stratégique. Elle a indiqué que l'analyse a montré qu'il existe un certain degré de risque concernant la réalisation des quatre premiers objectifs prioritaires et a souligné l'importance de cette information pour les décisions futures.

17. Le Dr Gutiérrez a dit qu'il serait heureux de recevoir l'information sur l'analyse menée par le gouvernement du Mexique et a convenu qu'il serait utile d'inclure cette analyse dans le rapport d'évaluation. Il a souligné que l'information présentée à l'annexe du document SPBA4/2, Rév. 1 est préliminaire. Le système de planification, programmation, suivi et évaluation de l'Organisation (AMPES) a subi plusieurs modifications à la suite de l'introduction de la gestion fondée sur les résultats, en conséquence de quoi certaines des données qu'il produit sont erronées ou prêtent à

confusion. Par conséquent, le Bureau est en train de revoir toute l'information pour garantir son exactitude. De toutes façons, le but du document est de fournir un aperçu du contenu du rapport et non de présenter une analyse de l'information en soi. Il a assuré le Sous-comité que le Bureau extrairait et analyserait les enseignements tirés et utiliserait les conclusions du rapport d'évaluation pour guider la planification et la budgétisation futures. Il a soigneusement noté les commentaires et les suggestions du Sous-comité et a assuré qu'il en serait tenu compte dans la version finale du rapport à soumettre à la discussion du Comité exécutif.

18. La Directrice a observé que l'évaluation de fin de période biennale, tout comme l'exécution de la gestion fondée sur les résultats, est un travail en cours. Le Bureau est en train de revoir l'information soumise par les 69 entités et de s'assurer que les données sont cohérentes. Le manque apparent de progrès dans certains domaines peut être le résultat de différences dans les critères de rapport parmi les diverses entités. Il peut également être la conséquence de certaines actions clés n'ayant pas été entreprises au niveau national—par exemple, ratification de la Convention cadre pour la lutte antitabac—ou d'une mobilisation insuffisante ou d'un retard dans la réception de ressources extrabudgétaires. Pour autant, cela ne signifie pas qu'aucun progrès n'a été accompli dans ces domaines. Cela signifie simplement que, parce que certaines cibles d'indicateurs n'ont pas été atteintes, le Bureau ne peut pas rapporter une réussite de 100% en ce qui concerne certains des objectifs et des résultats escomptés. De plus, il se peu que le travail dans certains domaines ait commencé lors d'une période biennale antérieure et les cibles dans ces domaines ont par conséquent été atteintes plus tôt que dans d'autres domaines.

19. La pandémie de grippe H1N1 peut avoir provoqué des retards dans certains domaines, bien qu'elle ait également encouragé certains progrès, par exemple dans la fourniture de médicaments, et ait facilité la mobilisation de ressources à certaines fins. Dans le rapport d'évaluation, le Bureau s'efforcera d'examiner les répercussion de la pandémie et d'autres événements et développements sur son travail pendant la période biennale et sur la santé publique en général, ainsi que les obstacles et les réussites dans l'exécution des activités et la mobilisation des ressources et les défis qu'il reste à relever sur la période biennale 2010-2011.

20. Le Sous-comité a pris note du rapport.

Évaluation de la politique Régionale de budget programme (document SPBA4/3, Rév. 1)

21. M. Román Sotela (Conseiller principal pour la gestion du budget programme du BSP) a introduit ce point en définissant le contexte de la politique Régionale de budget programme, adoptée par le 45^{e} Conseil directeur en 2004 (résolution CD45.R6). Il a rappelé qu'à l'époque, la politique budgétaire de l'Organisation n'avait subi aucune

révision depuis 1985. L'Assemblée mondiale de la Santé avait récemment adopté une résolution qui avait considérablement réduit l'allocation à la Région. Le Plan stratégique en vigueur à l'époque avait identifié cinq pays clés, plusieurs groupes de population particuliers et huit domaines techniques prioritaires pour l'allocation de ressources. De plus, l'OPS et l'OMS avaient toutes deux adopté une approche centrée sur les pays, avec un changement correspondant dans les ressources au niveau de pays, et le 44e Conseil directeur en 2003 avait préconisé des critères fondés sur les besoins pour l'allocation des ressources. Un groupe consultatif a par conséquent été formé en 2004 pour formuler une politique de budget programme Régionale et la politique proposée a par la suite été soumise au 45e Conseil directeur qui l'a approuvée.

22. Les thèmes et les développements majeurs qui ont formé la politique comprennent les objectifs du Millénaire pour le développement, les processus d'intégration Régionale et infrarégionale et les fonctions, valeurs et principes essentiels de l'OPS, en particulier l'équité et la solidarité. La politique prévoit trois niveaux fonctionnels—national, infrarégional et Régional—et préconise un déplacement progressif des ressources du niveau Régional aux deux autres niveaux sur trois périodes biennales, la période biennale 2010-2011 étant la dernière. Les cibles établies d'allocation des ressources—40% au niveau national, 7% au niveau infrarégional et 53% au niveau Régional—ont été atteintes et dépassées.

23. Le modèle d'allocation des ressources de la politique prévoit une approche à deux vitesses, comprenant une allocation principale et une allocation variable. L'allocation principale comprend un montant plancher, établi pour garantir un niveau minimum de coopération technique, et un montant fondé sur les besoins dépendant de la santé relative et des besoins économiques des pays. L'allocation variable correspond à un pourcentage de l'allocation totale du pays ciblée pour accélérer la réalisation de mandats collectifs, tels que les objectifs du Millénaire pour le développement, et pour atténuer les répercussions des réductions sur les allocations destinées à certains pays suite à l'exécution de la politique. La politique prévoit également une distribution progressive des ressources fondée sur le besoin relatif et pour le lissage de la population afin de tenir compte des larges variations de taille de population entre les pays de la Région. Les cinq pays clés (Bolivie, Guyana, Haïti, Honduras et Nicaragua) ont été protégés de toute réduction de la part proportionnelle du budget principal par rapport au budget programme biennal pour la période 2004-2005.

24. M. David O'Regan (Commissaire général aux comptes, Bureau des Services de contrôle interne et d'évaluation du BSP) a ensuite résumé les termes de référence et la procédure pour l'évaluation de la politique budgétaire, stipulés dans le document SPBA4/3. L'évaluation déterminera si les dispositions clés de la politique, telles que la protection des pays clés contre les réductions, ont été respectées. Elle examinera également la méthodologie statistique et les hypothèses sous-tendant la formule utilisée pour établir les allocations et identifiera les réalisations, les problèmes et les contraintes

dans l'application de la politique. Le Bureau cherchera à obtenir les conseils d'experts en statistiques pour l'évaluation du modèle d'allocation.

25. Le Sous-comité a salué les plans pour l'évaluation de la politique Régionale de budget programme qui, selon les membres, renforceront la transparence et la gestion fondée sur les résultats. Plusieurs questions ont été posées concernant le contenu et le résultat recherché de l'évaluation—par exemple, si elle allait examiner l'usage de l'allocation variable des pays et des fonds pour la coopération technique entre pays (TCC), si la méthodologie d'allocation des ressources allait être évaluée, quelles « questions apparentées » (mentionnées au paragraphe 3 du document SPBA4/3) seraient évaluées, comment les critères utilisés pour réaliser une allocation plus équitable des ressources entre pays seraient actualisés, si l'évaluation allait être liée à l'évaluation plus ample de la performance de fin de période biennale (voir paragraphes 9 à 20 ci-dessus) et si les nouvelles recommandations et propositions de politique allaient être faites sur la base des conclusions de l'évaluation. En ce qui concerne les critères pour l'allocation des ressources, il a été remarqué que des facteurs autres que le revenu ou le besoin économique, tels que le fardeau de la maladie, doivent être pris en considération.

26. Un délégué a demandé si le rapport d'évaluation sera prêt pour la réunion du Comité exécutif en juin. Un autre délégué, notant que la résolution CD45.R6 en appelait à la Directrice pour garantir l'amélioration des systèmes d'information en santé de tous les pays afin de fournir des données fiables pouvant être utilisées pour affiner le modèle de l'allocation des ressources entre pays, a demandé quels étaient les relations possibles entre l'exécution de la politique budgétaire et l'un des projets financés par le compte de réserve, qui cherche à renforcer les systèmes d'information de l'OPS (Projet 2.A, voir document SPBA4/10 et paragraphes 107 à 119 ci-dessous). Plusieurs délégués ont souligné qu'au titre de l'évaluation, il faudra rechercher les vues des autorités nationales.

27. M. O'Regan a indiqué que le Bureau a l'intention de consulter les responsables des ministères de la santé et d'autres autorités nationales au titre de l'évaluation. Elles figurent certainement au nombre des « autres parties concernées » mentionnées au paragraphe 6 des termes de référence pour l'évaluation. L'évaluation de la méthodologie pour l'allocation des ressources sera l'une des caractéristiques principales de l'évaluation. Au titre de cette évaluation, les hypothèses sous-tendant le modèle d'allocation des ressources seront réexaminées et l'utilisation de l'allocation variable des pays sera évaluée. Quant aux critères pour assurer une allocation budgétaire plus équitable entre les pays, l'évaluation examinera tout d'abord si des changements sont requis dans les critères et ensuite, le cas échéant, quels changements doivent être apportés pour obtenir une plus grande équité. Le rapport final d'évaluation ne sera probablement pas prêt d'ici juin mais le Bureau entend en présenter les conclusions préliminaires au Comité exécutif. Il fera effectivement des recommandations de politique fondées sur les conclusions.

28. En ce qui concerne le lien entre l'évaluation de la politique budgétaire et l'évaluation de la performance à la fin de la période biennale, sa compréhension est que la politique n'est pas programmatique en soi. Il s'agit d'une méthode destinée à allouer des ressources du budget ordinaire entre les États membres. Par conséquent, l'évaluation portera principalement sur la façon dont le modèle d'allocation a fonctionné. Il est probable qu'elle ne révèlera pas grand-chose sur les résultats de la coopération technique.

29. M. Sotela a confirmé que les politiques n'ont pas pour objectif de guider le travail technique de l'Organisation mais que cette orientation est fournie par le Plan stratégique et les stratégies Régionales et plans d'action divers approuvés par les États membres. Cependant, il existe un élément dans la politique qui comporte une orientation programmatique : un des critères pour accéder aux fonds de l'allocation variable d'un pays est la préparation d'un plan pour l'accélération des progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Quoi qu'il en soit, l'axe principal de la politique est d'assurer une distribution équitable des ressources. La politique ne dicte pas la manière dont les ressources doivent être programmées.

30. La Directrice a indiqué que le but de l'évaluation est d'examiner comment la politique a été appliquée dans la pratique et d'évaluer ses répercussions en termes de la distribution des ressources entre les trois niveaux de l'Organisation—Régional, infrarégional et national—et entre les États membres. L'évaluation interne de la politique sera le premier pas dans un processus menant à la formulation d'une proposition pour une politique budgétaire nouvelle ou révisée devant être soumise aux Organes directeurs en 2011. Le Bureau convoquera un groupe d'experts budgétaires des États membres pour l'aider à formuler la proposition. En fonction des conclusions de l'évaluation interne, le groupe d'experts pourra décider de maintenir la politique existante, de la réviser ou d'en formuler une nouvelle. Lors de l'élaboration de la proposition, il faudra garder à l'esprit certains mandats nouveaux—par exemple, les résolutions récentes des Nations Unies concernant les besoins spéciaux des petits États insulaires en développement et des États enclavés. Les évaluations des progrès sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau des pays constitueront également des apports importants pour la prochaine politique budgétaire.

31. Parmi les questions apparentées à examiner en conjonction avec l'évaluation, figurent la mobilisation et l'application de contributions volontaires et l'usage de mécanismes de compensation—à savoir, des mécanismes tels que le choix du lieu d'un poste ou d'un programme Régional dans une sous-région ou un pays donné afin de compenser l'effet de la réduction du financement pour les pays dont l'allocation a diminué dû à l'exécution de la politique budgétaire. Ces mécanismes et les critères pour l'allocation de fonds volontaires seront examinés dans l'optique d'assurer qu'ils contribuent à l'équité et à la solidarité dans la distribution des ressources.

32. Il n'existe pas de lien réel entre la politique budgétaire et le projet 2.A, qui concerne le système d'information de l'OPS. La politique est liée, même si c'est de manière indirecte, au Plan d'action Régional pour le renforcement du recueil des données d'état civil et de santé, approuvé par le 48e Conseil directeur en 2008 (résolution CD48.R6). Des améliorations dans les systèmes d'information concernant l'état civil et la santé permettront aux pays d'accroître la fiabilité des données à introduire dans le modèle d'allocation des ressources dans le cadre de la politique budgétaire, ce qui à son tour permettra de garantir que les ressources sont distribuées équitablement et conformément aux besoins.

33. Le Bureau préparera des rapports pour le Comité exécutif sur l'utilisation des fonds d'allocation variable des pays et des fonds TCC et fera également figurer l'information sur ces questions dans le rapport d'évaluation de fin de période biennale.

34. Le Sous-comité a pris note du rapport.

Organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OPS (document SPBA4/4)

35. En conformité à la procédure décrite dans les Principes régissant les relations entre l'Organisation panaméricaine de la Santé et les Organisations non gouvernementales (ONG), le Sous-comité a examiné le statut de deux ONG en relations officielles avec l'OPS et a considéré la demande d'une autre ONG cherchant à être admise en relations officielles avec l'OPS.

36. Mme Marcela Gaitán (Alliance nationale pour la Santé des hispaniques) a fait une déclaration au nom de son organisation, qui cherche à poursuivre sa relation avec l'OPS. Elle a noté que l'Alliance nationale pour la santé des hispaniques a initialement été établie pour fournir des services de santé mentale aux populations hispaniques vivant aux États-Unis mais que son approche s'est progressivement élargie et qu'elle offre désormais un large éventail de services de santé publique à travers un réseau d'organisations locales, telles que les dispensaires communautaires et les centres communautaires desservant essentiellement les populations hispaniques sans assurance. L'Alliance œuvre avec ces organisations pour fournir des services de promotion de la santé et d'éducation en santé, portant sur des thèmes allant de la gestion et du contrôle du diabète à l'éducation des populations hispaniques en matière de Medicare, un programme d'assurance en santé publique pour les personnes du 3e âge. L'Alliance a collaboré avec l'OPS au cours des années précédentes dans le domaine de la santé des travailleurs, spécifiquement en disséminant des informations parmi la communauté hispanique concernant des questions ayant trait à la santé et à la sécurité sur les lieux de travail. Récemment, elle a adhéré au Forum des Partenaires de l'OPS pour la prévention et le contrôle des maladies chroniques et elle a utilisé son vaste réseau d'organisations communautaires pour disséminer l'information apparentée.

37. En conformité à la procédure décrite dans les Principes régissant les relations entre l'Organisation panaméricaine de la Santé et les Organisations non gouvernementales, le Sous-comité a ensuite continué son travail en réunion privée à la suite de laquelle le Président a annoncé que le Sous-comité avait décidé de recommander que le Comité exécutif approuve la poursuite des relations officielles entre l'OPS et la Confédération latino-américaine de biochimie clinique (COLABIOCLI) et l'Alliance nationale pour la santé des hispaniques, et qu'il admette le Centre pour le transport durable de l'Institut des ressources mondiales (EMBARQ) en relations officielle avec l'OPS. Ces recommandations seront présentées au 146è Comité exécutif dans un projet de résolution pour sa considération.

Cadre de gestion fondée sur les résultats de l'OPS (document SPBA4/5, Rév. 2)

38. Le Dr Isaías Daniel Gutiérrez (Gérant du domaine de la planification du budget et de la coordination des ressources du BSP) a informé des progrès du Bureau dans l'exécution de la gestion fondée sur les résultats. Il a commencé en passant en revue la définition de la gestion fondée sur les résultats et des quatre composantes du cadre de gestion fondée sur les résultats de l'OPS : 1) planification, 2) exécution et suivi et évaluation de la performance, 3) évaluation indépendante et apprentissage et 4) responsabilisation. L'ensemble de ces composantes étant décrites en détail dans l'annexe A au document SPBA4/5, Rév. 2. Il a noté que les deux premières composantes ont été discutées longuement par le Sous-comité sous le point traitant de l'évaluation de fin de période biennale et le rapport d'avancement intérimaire sur le Plan stratégique 2008-2012 (voir paragraphes 9 à 20 ci-dessus). Il a également examiné certains des instruments et des politiques apparentées développés par le BSP pour faciliter l'exécution du Plan stratégique, à savoir : la politique de contributions volontaires, la politique de lettres d'accord et la politique de coordination des ressources, qui sont décrites respectivement dans les annexes B, C et D au document.

39. Le Bureau des Services de contrôle interne et d'évaluation de l'OPS, qui est maintenant doté de son personnel au complet et est opérationnel, est responsable de la composante d'évaluation indépendante et d'apprentissage du cadre de gestion. En ce qui concerne la composante de responsabilisation, les diverses entités formant l'Organisation aux niveaux régional, infrarégional et des pays sont responsables devant la Direction, qui à son tour est responsable devant les États membres par le biais des Organes directeurs et responsable devant la Direction générale de l'OMS. L'annexe E au document décrit la politique de délégation de pouvoirs de la Direction, qui établit la responsabilité et la redevabilité du personnel au sein de l'Organisation.

40. Dans la discussion qui a suivi la présentation du Dr Gutiérrez, les membres du Sous-comité ont fait des commentaires de nature générale et ont ensuite offert quelques commentaires spécifiques ayant trait aux différentes annexes au document. Les membres ont remercié le Bureau pour l'information complète et détaillée contenue dans le

document SPBA4/5, Rév. 2, et ont salué l'opportunité d'en apprendre plus sur le cadre de gestion fondée sur les résultats de l'OPS. Ils ont félicité le Bureau des progrès accomplis jusqu'à présent dans l'exécution de la gestion fondée sur les résultats, en particulier dans le domaine de la planification, et ils l'ont encouragé à poursuivre le travail pour renforcer les autres aspects du cadre, en particulier la responsabilisation. Le Bureau a été prié de présenter un calendrier des activités à entreprendre lors de la période biennale 2010-2011 afin de consolider la composante responsabilisation. La Directrice et son personnel ont été encouragés à s'assurer que la gestion fondée sur les résultats devienne plus qu'un simple exercice administratif et que la réalisation des résultats soit toujours pris en compte dans l'allocation des ressources et la décision programmatique.

41. L'importance du suivi et de l'évaluation permanents pour renforcer à la fois la gestion fondée sur les résultats et la performance organisationnelle globale, a été soulignée, et la décision de la Directrice de demander au Bureau des Services de contrôle interne et d'évaluation d'entreprendre un examen des enseignements tirés à ce jour du processus de gestion fondée sur les résultats a été applaudie. Soulignant l'importance d'indicateurs appropriés pour mesurer les résultats, un délégué a demandé si la qualité et la mesurabilité des indicateurs et des cibles utilisés pour évaluer les résultats avaient été évaluées. Le même délégué a salué l'évolution (description au paragraphe 4 du document SPBA4/5, Rév. 2) d'une obtention de résultats sur le court terme quant aux intérêts gérables des gérants vers une obtention de résultats sur le moyen terme qui sont à porter au bénéfice direct des populations de la Région. Il a également observé que la mise en œuvre de cette approche exigera une forte coordination et un effort intégré entre les différentes entités et les différents gérants.

42. Une autre déléguée, notant que le paragraphe 25 du document indiquait que les évaluations de performance et de suivi sont menées tous les six mois et que la dernière (à savoir la quatrième) évaluation est celle de fin de période biennale, a fait remarquer qu'il était important que les États membres reçoivent des informations sur les trois autres exercices d'évaluation à des fins de comparaison, de sorte qu'ils puissent se rendre compte clairement si des progrès ont été faits ou non. Elle a également souligné le caractère bénéfique de la conduite d'évaluations thématiques et au niveau national (mentionnées au paragraphe 28 du document), qui permettront aux États membres d'identifier des opportunités de coopération entre les institutions nationales et l'OPS.

43. En ce qui concerne spécifiquement l'annexe B au document (politique de contributions volontaires), il a été suggéré que les définitions des termes « coordinateur de projet », « gérant d'entité » et « facilitateur d'Objectif stratégique » soient ajoutées au glossaire, avec une description de leurs responsabilités.

44. En ce qui concerne l'annexe C (politique des lettres d'accord), les délégués ont demandé s'il existait des modalités autres que des lettres d'accord pour la coopération avec les pays, s'il existe un protocole pour la négociation des lettres d'accord, comment

les politiques stipulées à l'annexe C différent des méthodes antérieures et si elles répondent aux recommandations du commissaire aux comptes relatives aux lettres d'accord.

45. Concernant l'annexe D (politique de coordination des ressources), des clarifications ont été demandées sur la façon dont les pays peuvent accéder aux contributions volontaires non affectées et comment il est tenu compte des taux historiques d'exécution pour déterminer l'allocation des ressources. Il a également été demandé des informations sur la procédure pour accéder aux fonds de la TCC.

46. Le Dr Gutiérrez a observé que la mise en œuvre de la gestion fondée sur les résultats dans l'Organisation est un processus continu d'apprentissage et de changement culturel. Concernant la qualité des indicateurs utilisés pour mesurer les résultats, le Bureau travaille sur deux perspectives. En premier lieu, il procède à une révision des indicateurs pour s'assurer qu'ils sont méthodologiquement corrects, ce qui signifie qu'il faut vérifier, par exemple, si toutes les variables sont mesurables et si les cibles sont réellement liées aux indicateurs. En deuxième lieu, le Bureau doit déterminer si les indicateurs sont appropriés au niveau Régional (c'est-à-dire pour mesurer l'obtention des résultats escomptés au niveau Régional) et au niveau de chaque bureau (résultats escomptés spécifiques par bureau). L'examen a eu pour résultat le renforcement de certains des indicateurs identifiés dans le Plan stratégique actuel et aideront sans nul doute à améliorer la qualité des indicateurs définis pour des plans à venir.

47. M. David O'Regan (Commissaire aux comptes, Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation du BSP) a indiqué qu'au titre de l'examen des enseignements tirés du processus de gestion fondée sur les résultats à ce jour, son bureau a eu des entrevues, tenu des réunions et mené des enquêtes impliquant plus de 100 membres du personnel et a examiné la méthodologie utilisée pour l'exécution de la gestion fondée sur les résultats, la solidité des indicateurs et le niveau d'appui accordé aux gérants dans la définition et le suivi de leurs cibles. Les conclusions de cet examen seront disponibles sous peu.

48. Passant aux questions spécifiques sur les diverses annexes, le Dr Gutiérrez a expliqué que le taux historique d'exécution se rapportait au pourcentage de fonds alloués qui sont réellement exécutés. Il est obtenu en calculant la moyenne des données sur la proportion de l'exécution du budget des deux périodes biennales antérieures. Le taux historique d'exécution, de concert avec la politique Régionale de budget programme et la priorisation convenue des objectifs stratégiques dans le Plan stratégique, fournissent des informations utiles pour déterminer l'allocation budgétaire correspondant à chaque entité et/ou objectif stratégique. Le taux est également utilisé, avec l'estimation du déficit de ressources (c'est-à-dire les ressources requises pour réaliser les cibles identifiées dans le Plan stratégique), comme base pour l'allocation des contributions volontaires.

49. Répondant à la suggestion concernant des termes supplémentaires à inclure dans le glossaire de l'annexe B, il a noté que les termes en question apparaissaient dans la politique sur la délégation des pouvoirs à l'annexe E. Quant à la politique des lettres d'accord, il a expliqué qu'elles représentaient des instruments administratifs servant à transférer des ressources à une institution bénéficiaire qui mène une activité contribuant à l'exécution du Plan stratégique de l'Organisation. Il n'existe pas de protocole en soi pour négocier les lettres d'accord. L'OPS conclut ces accords avec des institutions nationales sur la base de ses plans de travail biennaux. En réponse à une demande d'un membre du Sous-comité, il a indiqué que l'information sur d'autres modalités de coopération avec les pays figurera au document qui sera soumis au Comité exécutif.

50. M. Hernán Rosenberg (Conseiller principal, Coordination des ressources et développement des programmes du BSP) a ajouté que la lettre d'accord était un instrument venant s'ajouter à d'autres, tels que les contrats et les ordres d'achat, au moyen desquels l'OPS coopère avec les pays. C'est une façon de transférer des ressources aux institutions nationales qui sert également à donner les moyens à ces institutions et à renforcer leur capacité en matière d'exécution de certains aspects du Plan stratégique. La nouvelle politique stipule les termes et conditions applicables aux lettres d'accord et décrit la procédure qui détermine la possibilité pour les institutions nationales de bénéficier de ces accords.

51. La Directrice a indiqué que les lettres d'accord ont fait leur apparition au milieu des années 1990 parce que le commissaire aux comptes avait fait remarquer que le BSP ne disposait pas d'un instrument approprié pour transférer des ressources aux organismes gouvernementaux et assurer la redevabilité requise. Les gouvernements sont les homologues du Bureau et ne peuvent pas être considérés comme des sous-traitants. Les lettres d'accord ont été utilisées pour la première fois lors des campagnes d'éradication de la poliomyélite, quand l'Organisation a dû transférer des ressources aux gouvernements pour les efforts d'éradication au niveau national. Elles ont été utilisées pendant de nombreuses années mais aucune politique formelle ne régissait leur utilisation. Le but de la procédure énoncée à l'annexe C est d'assurer une plus grande transparence et une plus grande responsabilisation de la part de toutes les parties concernées. Elle incorpore les enseignements tirés au long des années et tient compte des recommandations des Commissaires aux Comptes. La politique représente un grand pas en avant mais l'Organisation a également besoin d'une politique et d'une procédure en vue d'identifier les institutions nationales qualifiées pour participer à l'exécution de son programme de coopération technique par le biais de lettres d'accord. Le Bureau a l'intention de soumettre cette politique à la considération des Organes directeurs au cours de 2010 (voir la discussion de l'ordre du jour pour la 146e session du Comité exécutif, paragraphes 127 à 137 ci-dessous.)

52. En ce qui concerne la procédure pour accéder à des contributions volontaires non affectées, elle a clarifié que l'Organisation ne dispose pas d'une réserve de fonds non

affectés auxquels les pays peuvent prétendre. Malgré les efforts du Bureau pour encourager les donateurs à fournir un appui aux domaines du programme général plutôt qu'à des projets ou des pays spécifiques, la vaste majorité des contributions volontaires continue d'être affectée. Les contributions non affectées sont allouées pour combler les insuffisances en matière de ressources du budget de l'OPS dans des domaines programmatiques spécifiques identifiés par les donateurs. Les pays peuvent exploiter ces ressources en soumettant une proposition démontrant une insuffisance de financement dans un domaine particulier qui a été identifié comme prioritaire selon les termes du plan de travail biennal établi avec la Représentation respective.

53. Quant à la procédure d'accès aux fonds pour la coopération technique entre pays, elle a rappelé que jusqu'à 2008, la pratique de l'Organisation avait été de mettre de côté une proportion des fonds du budget ordinaire alloués à chaque pays pour être utilisée exclusivement pour des projets de TCC. Toutefois, alors que certains pays utilisaient de façon systématique l'entièreté de leur allocation de TCC et auraient souhaité des fonds supplémentaires, d'autres disposaient toujours de fonds non dépensés à la fin d'une période biennale. Afin de rectifier la situation, le Bureau a proposé que la coopération technique entre pays soit financée par l'allocation variable du pays dans le cadre de la politique Régionale de budget programme. Le Sous-comité a avalisé cette proposition lors de sa deuxième session en 2008 (voir document SPBA2/FR, paragraphes 82 à 89).

54. Le Sous-comité a pris note du rapport.

Modernisation du système de gestion institutionnelle du BSP (document SPBA4/6, Rév. 1)

55. Le Dr Isaias Daniel Gutierrez (Gérant du domaine de la planification, du budget et de la coordination des ressources du BSP) a rappelé que le 48^{e} Conseil directeur a autorisé (par le biais de la résolution CD48.R1) l'utilisation de fonds du compte de réserve pour un projet sur la modernisation du système de gestion institutionnelle du BSP (CMS). La Directrice a créé un comité pour diriger le projet et présenter des recommandations aux Organes directeurs en 2010. Le Comité a commencé son travail par un examen des expériences de l'OMS dans l'établissement du Système mondial de gestion (GSM), car l'OPS s'est engagée à répondre aux conditions du GSM. Un travail ultérieur a mené à la conclusion que la modernisation était réalisable et apporterait un nombre d'avantages, tels une responsabilisation renforcée, une collaboration plus étroite entre l'OPS et l'OMS et une disponibilité accrue de l'information, qui justifieraient l'investissement requis. Des détails supplémentaires sont présentés dans le document SPBA4/6, Rév. 1.

56. Alors que le comité du CMS avançait dans son travail, il est devenu évident que l'OPS avait trois options principales. La première était d'adopter le Système mondial de gestion dans son ensemble, ce qui impliquait la cohérence entre l'OPS et les principes

directeurs du CMS et garantissait également que les besoins uniques de l'OPS en tant qu'entité légale séparée soient tenus en compte. La deuxième option était que l'OPS continue à fonctionner sous son propre modèle, ce qui nécessitait la modernisation de certaines composantes. La troisième option consistait à adopter une solution hybride utilisant certaines composantes du GSM mais conservant également certaines composantes du système actuel qui ont été développées en interne. Quel que ce soit le cas, toutes les options présentées aux Organes directeurs répondront aux conditions du GSM. Les options seront présentées en détail au Comité exécutif en juin et un rapport final, comprenant une recommandation spécifique, sera soumis au Conseil directeur en septembre.

57. Le Sous-comité a salué la mise à jour, même si quelques membres estiment que des information supplémentaires sur l'investissement qui sera requis pour mettre en œuvre chacune des trois options sont nécessaires. Ils ont également estimé qu'afin de faire leur choix, il leur faudra plus de détails sur les calendriers, les considérations de coût et les implications pour l'Organisation en termes d'exécution de ses programmes. Ils ont suggéré que le document devant être présenté au Comité exécutif comporte une matrice récapitulant les caractéristiques des diverses options dans un format qui facilite la comparaison. La plupart des délégués qui ont parlé sont en faveur du GSM mais certains ont également exprimé leur choix pour une solution hybride.

58. Un délégué a fait part de sa préoccupation concernant la possibilité que l'OPS ne s'aligne pas assez étroitement sur le Système mondial de gestion. Rappelant la réunion du Comité de programme, budget et administration de l'OMS en janvier 2008, lors de laquelle l'OPS a pris l'engagement d'être pleinement intégrée au GSM en 2013, il a noté que le document SPBA4/6, Rév. 1, ne mentionne pas « intégration » mais plutôt se réfère plus provisoirement à une « réponse » aux exigences du GSM. Il a demandé si les principes directeurs du CMS étaient dérivés du GSM et comprenaient les mêmes fonctions essentielles. Même s'il reconnaissait le besoin pour l'OPS de préserver les aspects clés de son modèle organisationnel, y compris son statut légal et sa structure de gouvernance uniques, il estimait que le Bureau devra formuler un plan pour la modernisation et l'alignement qui reconnaisse clairement les besoins de l'OMS et de l'OPS et comporte une série d'options solides et chiffrées. Il a fait observer que le maintien d'un système séparé du GSM impliquera éventuellement des coûts de maintenance et de modernisation qui seront à la charge de la seule OPS, et il a ajouté que, pour éviter ces coûts supplémentaires, l'OPS devra tirer profit du travail accompli par l'OMS. Rappelant que l'OMS a introduit le GSM en une seule fois, ce qui a rendu les problèmes d'exécution subséquents d'autant plus saisissants, il a demandé si l'OPS avait envisagé d'introduire son nouveau système de gestion en incorporant un module à la fois.

59. Le Dr Gutierrez a dit qu'il avait pris note de la demande du Sous-comité d'une comparaison détaillée des avantages et des inconvénients et des coûts et avantages des trois options et il a assuré les membres que le document préparé pour le Comité exécutif

contiendrait une information détaillée, y compris l'information sur le coût, concernant toutes les options étant considérées.

60. M. Timothy Brown (Conseiller du Système de gestion institutionnelle, planification, budget et coordination des ressources du BSP) a dit que, si les principes directeurs étaient très semblables à ceux de l'OMS, il existait certaines différences. Il a expliqué que le comité du CMS a travaillé sur les processus organisationnels et jeté les bases nécessaires pour changer la façon dont l'Organisation travaille dans les domaines du développement institutionnel et de la coopération technique et pour renforcer sa capacité à répondre aux nouvelles conditions de coopération technique et pouvoir absorber une grande quantité de travail.

61. Le Directeur adjoint a observé qu'en entreprenant l'analyse de son système de gestion institutionnelle, le Bureau prend la possession et la responsabilité d'une meilleure compréhension de toutes ses options. Si les données probantes produites par l'analyse indiquent que le GSM est la meilleure option, alors l'OPS l'adoptera. Toutefois, l'OPS pourrait avoir la possibilité de mettre en place un système compatible avec le GSM mais dont le fonctionnement est meilleur.

62. M. Lorne Murdoch (Gérant du domaine des services de technologie de l'information du BSP) a expliqué que certaines des préoccupations de l'OPS concernant le GSM proviennent des problèmes avec lesquels l'OMS et d'autres Régions de l'OMS se débattent actuellement. Les coûts de l'OMS liés au GSM montent en flèche et le système ne fournit pas encore toute la fonctionnalité requise par les différentes Régions, dont certaines utilisent leurs anciens systèmes en parallèle avec le GSM du fait que ce dernier n'offre pas certaines caractéristiques essentielles. Un autre problème est lié à la centralisation des processus à Kuala Lumpur en Malaisie, ce qui signifie que le temps de réponse après qu'un problème est signalé, est d'au moins deux jours. Par conséquent, le GSM non seulement absorbe certaines ressources tout en rendant les processus moins efficaces.

63. M. Román Sotela (Conseiller principal de la gestion du budget programme, de la planification, du budget et de la coordination des ressources du BSP) a souligné que si l'OPS n'a pas adopté le GSM, les données de son budget programme sont pleinement alignées sur celles de l'OMS et que l'OPS est en conformité totale avec les exigences mondiales d'information financière. La situation est ainsi depuis 2007 et continuerait à l'être, indépendamment de l'option choisie.

64. La Directrice a affirmé que l'OPS produit et rapporte toutes les informations requises par l'OMS. Il reste à voir si après cet investissement énorme par l'OMS, l'information produite par le GSM va réellement servir les objectifs de l'Organisation. Pour cette raison et d'autres, elle a décidé d'adopter une approche prudente vis-à-vis du GSM.

65. L'un des problèmes majeurs que le Bureau a noté en ce qui concerne l'adoption du GSM est lié à l'achat par l'OPS de vaccins et autres fournitures de santé publique, étant donné que ni le Fonds stratégique ni le Fonds renouvelable ne seront couverts par le GSM et qu'aucune disposition n'existe pour adapter le système aux besoins spécifiques des Régions. De plus, la politique budgétaire de l'OPS, qui prévoit un niveau infrarégional et un modèle d'allocation des ressources entre les pays, ne peut pas être couverte par le GSM. Un autre inconvénient majeur concerne la langue. L'OPS est engagée à travailler en tant qu'organisation multilingue mais le GSM fonctionne actuellement uniquement en anglais. La Région africaine a préconisé le développement d'une version française du GSM mais l'OMS ne dispose pas du budget pour cette tâche. Le système ne sera certainement pas disponible en espagnol ou en portugais.

66. Elle a souligné que personne au BSP n'a jamais dit que l'Organisation sera pleinement intégrée au GSM en 2013. Pour qu'il en soit ainsi, une décision devra être prise qui vise à changer la gouvernance et la nature légale de l'OPS. En fait, l'OPS en tant qu'entité séparée disparaîtrait et tout ce qui resterait serait le Bureau Régional de l'OMS des Amériques. Ce n'est pas une décision qu'elle, en tant que Directrice, peut prendre. C'est une décision qui devra être prise par les États membres. Ce qui a été dit au Comité de programme, budget et administration de l'OMS et ailleurs, est que l'OPS « se joindra au mouvement » en 2013, ce qui signifie que le Bureau fournira l'information conformément aux conditions du GSM.

67. À la suite des commentaires de la Directrice, un membre du Sous-comité a remarqué que la question est épineuse étant donnée la présence d'opinions valables de chaque côté. Alors que les difficultés de mise en œuvre que l'OMS a rencontrées sont inquiétantes, et qu'il semble y avoir de nombreux défis à relever avant que toutes les Régions ne rejoignent le GSM, il est important de considérer la perspective à long terme. L'OPS a besoin de moderniser ses systèmes. Elle ne peut pas indéfiniment continuer à recourir à des improvisations. Quel que soit le degré d'incorporation au GSM qui sera finalement décidé, à cause de l'engagement à se joindre au mouvement en 2013, un calendrier pour satisfaire cette échéance doit être établi et, dans l'intérêt de la transparence, devra être présenté aux États membres.

68. Le Dr Gutierrez a noté que le Bureau a l'intention de respecter l'échéance de 2013 même si, d'un point de vue technique, il serait plus logique que le nouveau système commence à fonctionner en 2014, date du début d'une nouvelle période biennale et d'un nouveau Plan stratégique. Les experts techniques du comité du CMS sont en faveur d'une approche échelonnée, module après module, à l'adoption du GSM. L'OPS est véritablement engagée à travailler avec l'OMS, non seulement par l'envoi d'informations suivant un format compatible avec le GSM, mais aussi à travers le partage de ses propres expériences concernant son système. Il espère que l'OMS dépêchera un petit groupe de techniciens GSM pour travailler avec le personnel du Bureau afin d'évaluer conjointement les bénéfices et les avantages que le GSM pourra apporter à l'OPS. Le

résultat de cette évaluation aidera à informer la proposition à soumettre aux États membres.

69. Le Président a exprimé sa confiance que le Bureau relèvera le défi d'intégrer son système à celui de l'OMS, tout en préservant le statut légal unique de l'OPS et son leadership dans le domaine de la gestion fondée sur les résultats.

70. Le Sous-comité a pris note du rapport.

Nomination des membres du Comité d'audit de l'Organisation panaméricaine de la Santé (document SPBA4/7 et Add. I)

71. Le Dr Heidi Jiménez (Conseillère juridique du BSP) a rappelé qu'en 2009 le 49e Conseil directeur a établi un Comité d'audit servant d'organe consultatif indépendant pour fournir des conseils sur le fonctionnement des contrôles financiers et de la structure de l'information financière, les processus de gestion du risque et autres contrôles liés à l'audit de l'Organisation. Les termes de référence pour le Comité sont stipulés dans la résolution CD49.R2, qui est reproduite dans une annexe au document SPBA4/7. Le Comité doit être composé de trois membres nommés par le Comité exécutif.

72. En conformité aux termes de référence, la Directrice a été priée d'établir une liste de candidats à soumettre au Sous-comité de programme, budget et administration avant la session de juin du Comité exécutif. La Directrice a par conséquent retenu les services d'un cabinet de recrutement de cadres pour aider à identifier des candidats qualifiés. Une stratégie de publicité détaillée a été formulée, y compris une liste source de 76 individus qui ont été contactés afin d'obtenir les noms de candidats potentiels. Des annonces ont été placées dans les principaux titres de presse et publications en ligne dans le monde entier. Un calendrier a été établi afin de respecter les échéances établies pour le processus de recrutement. La date de clôture pour la soumission des candidatures était le 25 janvier 2010. Le cabinet de recrutement a reçu et examiné 118 candidatures, desquelles 32 candidats répondant aux conditions ont été identifiés. Parmi les 32, la Directrice a sélectionné six candidats à présenter à la considération du Sous-comité. Les curricula vitae détaillés des six candidats ont été envoyés aux membres du Sous-comité aux environs du 1er mars 2010.

73. Le Sous-comité est invité à prendre note du rapport contenu dans le document SPBA4/7 et à considérer la liste des candidats proposés et la documentation justificative, à entreprendre une évaluation complète des candidats et à soumettre une liste classée des candidats au Comité exécutif en juin.

74. Le Sous-comité a félicité la Directrice et son personnel pour la rigueur et la transparence du processus d'identification de candidats qualifiés. À la suggestion du Président, le Sous-comité a formé un groupe de travail composé des représentants de la

Barbade, de la Bolivie et du Guatemala pour examiner les qualifications des candidats et établir une liste classée. L'accent a été mis sur le fait que dans l'intérêt de l'équité entre les sexes, au moins un des trois premiers candidats sur la liste devait être une femme.

75. Le groupe de travail a tenu deux réunions, l'une le 17 mars et l'autre le 18 mars, et a établi une liste classée de quatre candidats. La Présidence du groupe de travail (la Barbade représentée par le Dr Joy St. John) a expliqué que le groupe de travail recommande que les trois premiers candidats de la liste soient nommés mais a décidé d'inclure quatre candidats sur la liste afin de donner un choix au Comité exécutif. La liste classée et une description de la procédure suivie par le groupe de travail pour l'évaluation et le classement des candidats apparaissent dans son rapport.

76. Clarifiant la procédure de nomination du Comité d'audit, la Directrice a indiqué que la recommandation du Sous-comité sera transmise au Comité exécutif pour décision, ainsi que l'information sur les six candidats. En tant qu'organe souverain, le Comité pourra décider d'accepter la recommandation du Sous-comité ou il pourra décider de nommer des candidats ne figurant pas sur la liste recommandée du groupe de travail. Elle a également noté que les membres du Comité d'audit s'acquitteront de leurs fonctions sans rémunération.

77. Le Sous-comité a remercié le groupe de travail pour son examen minutieux des candidats et a décidé de recommander les quatre candidats suivants, par ordre de préférence, à la considération du Comité exécutif, : 1) M. Alain Gillette, 2) M. Peter Maertens, 3) Mme Carman La Pointe et 4) Mme Amalia Lo Faso.

Questions administratives et budgétaires

Vue d'ensemble du Rapport financier du Directeur pour la période biennale 2008-2009 (document SPBA4/8, Rév. 1)

78. Mme Sharon Frahler (Gérante du domaine de la gestion des ressources financières du BSP) a présenté une vue d'ensemble du Rapport financier du Directeur pour la période biennale 2008-2009, soulignant que les chiffres qu'elle présentait n'avaient pas encore été audités et devaient par conséquent être considérés comme préliminaires. Les chiffres vérifiés seront présentés au Comité exécutif en juin.

79. L'Organisation a reçu $94 millions[1] en contributions en 2009, par rapport à $100 millions en 2008 et $113 millions en 2007. Le revenu divers représentent un total de $16,1 millions en 2008 et de $7,4 millions en 2009, pour un total sur la période biennale de $23,5 millions, excédant le chiffre budgétisé de $17,5 millions. Pendant la période biennale 2008-2009, l'OPS a reçu un peu plus de $50 millions et $29 millions,

[1] À moins qu'il ne soit indiqué autrement, tous les chiffres correspondant à des montants financiers dans ce rapport sont exprimés en dollars américains.

respectivement, pour l'achat de fournitures de santé publique au nom des États membres par le biais du Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins et du Fonds Régional renouvelable pour les fournitures stratégiques en matière de santé publique (« le Fonds stratégique »). Les ressources financières pour l'achat de vaccins et de seringues par le Fonds renouvelable ont continué d'augmenter lors de la période biennale 2008-2009, atteignant un total de $666 millions, qui est de près de 50% supérieur à celui de la période biennale antérieure. Les fonds d'affectation spéciale de l'Organisation ont reçu un total de $325 millions lors de la période biennale 2008-2009, 10% de plus que lors de la période biennale antérieure. Les fonds correspondant aux projets financés extérieurement sont de plus de $125 millions, ceux pour les projets gouvernementaux internes d'un peu plus de $175 millions. Pendant la période biennale 2008-2009, l'Organisation a exécuté $80,7 millions de son allocation de l'OMS, ainsi que près de $64 millions de fonds de l'OMS provenant d'autres sources.

80. Les contributions pour la période biennale 2008-2009 représentent un total de $159 millions. En tout, 26 États membres ont payé leur entière contribution de 2009, sept ont effectué des paiements partiels et six n'ont fait aucun paiement. Avec un revenu divers total pour la période biennale de $23,5 millions, le budget programme ordinaire de l'Organisation pour la période biennale a été entièrement financé. Le Fonds de roulement est également entièrement financé à $20 millions, son plafond autorisé.

81. Dans la discussion qui a suivi le rapport de Mme Frahler, le Sous-comité a exprimé sa satisfaction sur le fait que l'Organisation a terminé la période biennale avec un budget programme ordinaire entièrement financé pour la période biennale malgré les difficultés économiques et financières mondiales des récentes années. Il a suggéré que soient annexés au rapport financier des notes ou commentaires soulignant les tendances négatives potentielles concernant les revenus, de sorte que les corrections nécessaires puissent être faites.

82. Une déléguée a demandé quel niveau de revenu excédentaire était attendu et a noté que si l'excédent était faible ou non existant, cela servirait de rappel que l'Organisation doit être aussi prudente que possible concernant l'emploi des fonds excédentaires de la période biennale 2006-2007 dans le compte de réserve (voir paragraphes 107 à 119 ci-dessous). Elle a également demandé si les états financiers faisaient la différence entre les types de contributions volontaires reçues par l'Organisation. Une autre déléguée a demandé quelles répercussions les fonds reçus par le Fonds renouvelable avaient sur le budget ordinaire, étant donné qu'ils étaient réservés à des buts spécifiques, à l'image de nombreuses contributions volontaires. Un troisième délégué a demandé si l'adoption des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) donnait la possibilité de terminer la vérification des comptes de l'Organisation plus rapidement, de sorte qu'à l'avenir le Sous-comité pourra examiner le rapport financier vérifié.

83. Mme Frahler a indiqué que le Bureau espérait à l'avenir être en mesure de fournir des rapports financiers vérifiés au Sous-comité. Maintenant que les vérifications sont effectuées tous les ans et non tous les deux ans, il devra être possible de les terminer plus rapidement et donc de disposer du rapport vérifié à temps pour que le Sous-comité l'examine en mars. Cela n'a pas été possible en 2010 en raison de la date de la visite des commissaires aux comptes à l'OPS.

84. Son bureau sera heureux d'ajouter des commentaires aux états financiers sur les tendances à la hausse ou à la baisse dans les ressources de l'Organisation. Pour ce qui est de l'excédent, elle ne peut pas donner de chiffre ferme jusqu'à ce que les commissaires terminent leur travail mais elle peut affirmer que le montant sera bien inférieur à l'excédent reçu à la fin de la période biennale 2006-2007. Rappelant que les États membres ont approuvé un Règlement financier autorisant la Directrice à transférer un excédent à hauteur de $2 millions à la fin de chaque période biennale sur le Fonds directeur d'investissement de sa propre autorité et à demander l'autorisation de transférer $2 millions supplémentaires, elle a indiqué qu'il semblait qu'il y aura un excédent suffisant pour permettre ces deux transferts.

85. Concernant les différents types de contributions volontaires et la façon dont ils sont reflétés dans l'état financier, l'OPS a quatre catégories. La première concerne les projets extérieurs, où un gouvernement donne de l'argent à l'OPS pour exécuter un projet dans un autre pays. La deuxième couvre les projets internes, où un gouvernement donne des fonds à l'OPS pour exécuter un projet dans son propre pays. La troisième comprend des fonds reçus d'autres organisations internationales pour des activités de coopération technique. Enfin, la quatrième correspond à des fonds reçus de la part d'entités privées et publiques. Toutes les contributions volontaires sont décrites dans les états financiers par catégorie, donateur et projet.

86. Quant aux répercussions des fonds et contributions divers sur le budget ordinaire, elle a expliqué que dans le cas des fonds destinés aux achats, le BSP impose une commission administrative de 3% mais que cette somme est entièrement reversée à la capitalisation des fonds respectifs et aucune somme ne sert à acquitter des frais administratifs. Par conséquent, les coûts administratifs et du personnel associés à ces fonds doivent parfois être couverts par le budget ordinaire. Toutefois, les commissions que le BSP impose à l'administration de projets internes et externes aident à défrayer ces coûts et à réduire ainsi les répercussions des fonds d'achats sur le budget ordinaire.

87. La Directrice a observé que la présentation a suscité des commentaires très utiles et soulevé des questions méritant une sérieuse considération. L'une a trait au fait que le Fonds directeur d'investissement n'a pas de budget propre ; en fait, il est réapprovisionné uniquement avec les soldes d'excédents, quand il y en a, en fin de période biennale. Cette situation comporte le risque que si une période biennale se termine sans excédent, le

Fonds puisse être épuisé ce qui conduirait à l'impossibilité de financer des projets essentiels d'infrastructure et d'achat de ressources technologiques.

88. Même si les États membres ont régulièrement approuvé une faible augmentation des contributions au début de chaque période biennale, le revenu de l'Organisation provenant des contributions est resté virtuellement constant en termes réels pendant de nombreuses années, alors que ses coûts ont augmenté avec régularité. Afin de répondre à cette situation, le BSP a supprimé environ 20% de ses postes au cours des 15 dernières années et a constamment recherché une plus grande efficacité et un meilleur suivi, tout en contrôlant soigneusement les coûts. Il a été en mesure de « faire plus avec moins » en partie par le biais d'un plus grand usage de la technologie de l'information et de la communication, mais cela à son tour signifie qu'il a besoin des ressources nécessaires pour investir de manière adéquate dans cette technologie et ces investissements sont financés à partir du Fonds d'investissement directeur.

89. Comme cela a été le cas récemment, les ressources de l'Organisation ont considérablement augmenté dans deux secteurs principaux pendant la période biennale. Le premier secteur est celui des achats. Venir en aider aux pays dans l'obtention de vaccins et d'autres fournitures essentielles est un élément clef de la mission de l'OPS mais l'administration des fonds d'achats impose un coût à l'Organisation et, avec la croissance énorme des activités d'achat au cours des dernières années, ce coût devient insoutenable. En effet, les activités d'achat de l'OPS sont subventionnées par les fonds du budget ordinaire alloués aux activités de coopération technique. Le Bureau a étudié par conséquent la possibilité d'augmenter sa commission administrative de 3% à 3,5%, le demi-point supplémentaire étant utilisé pour défrayer certains des coûts liés aux achats.

90. Le deuxième secteur de croissance est celui des contributions volontaires, qui témoignent de la confiance des donateurs dans le travail de l'OPS. Toutefois, du fait que la Région est composée principalement de pays à revenu intermédiaire, elle n'est pas une cible prioritaire pour les donateurs et, en fait, certains donateurs de longue durée ont récemment retiré leur appui. Il est probable que les contributions volontaires pour les projets internes baisseront également et que les commissions administratives desquelles l'OPS tirent une part de son revenu de fonctionnement seront par conséquent réduites. Il est essentiel de rester vigilant concernant ces tendances afin d'être en mesure de répondre en temps voulu et de procéder aux ajustements nécessaires dans le budget et les politiques de l'Organisation.

91. Le Sous-comité a pris note du rapport.

État de la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) (document SPBA4/9)

92. Mme Sharon Frahler (Gérante du domaine de gestion des ressources financières du BSP) a rappelé que le 48e Conseil directeur a approuvé la phase initiale de la transition concernant la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (ISPAS) en 2008 (résolution CD48.R1) et elle a passé en revue les étapes atteintes entre cette époque et la fin de 2009. Elle a ensuite indiqué que pendant 2009 les changements proposés dans le Règlement financier et les Règles de gestion financière (portant sur le revenu d'exercice, la reconnaissance des passifs à long terme, la capitalisation des immobilisations et la dépréciation et les vérifications externes annuelles) ont été approuvés par les Organes directeurs ; les évaluations actuarielles professionnelles des passifs à long terme (se rapportant aux émoluments de fin de service et à l'assurance maladie après service) sont terminées ; les procédures pour appliquer les IPSAS aux comptes de l'Organisation ont été établies ; un manuel de comptabilité a été rédigé ; les improvisations pertinentes dans les systèmes informatiques (liées au revenu d'exercice et à la capitalisation et la dépréciation des immobilisations) ont été introduites ; la politique de reconnaissance des dépenses a été appliquée à tous les fonds de l'OPS ; une formation concernant IPSAS dans toute l'organisation est terminée ; les inventaires de l'OPS maintenus pour la vente ont été identifiés et des évaluations de « juste valeur » pour ses terrains et bâtiments ont été reçues de la part des experts.

93. Le travail à terminer en 2010 comprendra les dernières touches au manuel de comptabilité, l'analyse des relations juridiques avec les divers centres panaméricains pour déterminer s'ils satisfont la définition d'IPSAS en tant qu'entité « contrôlée par l'OPS », la préparation d'états financiers pro forma au 30 juin et au 30 septembre 2010, la reconnaissance des évaluations actuarielles dans les états financiers pour les passifs à long terme et la coordination entre le PSB et le commissaire de l'interprétation des nouvelles normes.

94. Elle a également passé en revue les changements substantiels quant à la terminologie qui résulteront de la mise en œuvre d'IPSAS, expliquant qu'ils témoignent de l'objectif primordial d'IPSAS, à savoir, fournir une indication significative de la santé financière globale d'une organisation, comme le montre le changement de nom de « bilan » à « état de la situation financière ». D'autres détails sur les changements figurent au document SPBA4/9.

95. Le Sous-comité a salué le rapport de situation, qui donne une image claire de la position de l'Organisation vis-à-vis de la mise en œuvre de certains changements majeurs en matière de comptabilité. Un délégué, notant que l'échéance pour la transition de l'OPS à IPSAS a été fixée au 1er janvier 2010, a demandé pourquoi il n'avait pas été possible de terminer toutes les activités requises et quelle répercussion ce retard pouvait avoir sur la

mise en œuvre intégrale des nouvelles normes comptables. Il a également demandé quand le nouveau manuel de comptabilité sera disponible.

96. Une autre déléguée a demandé quelle était la période d'exercice de l'OPS et si la fourniture des états de performance à six et neuf mois constituait une condition permanente ou serait exigée uniquement durant l'année de transition 2010. Elle a également demandé plus de clarification sur la façon dont les comptes du CAREC et du CFNI seront gérés. Un autre délégué, notant que le changement entraînera plusieurs coûts récurrents, a demandé quelles sera la répercussion de ces coûts sur la position financière de l'OPS et s'ils peuvent être considérés comme faisant partie des coûts de mise en œuvre d'IPSAS.

97. Un troisième délégué a demandé s'il était probable que l'information financière des divers centres de l'OPS soit considérée conformes à IPSAS. Il a également souhaité savoir si la discussion en cours avec le commissaire aux comptes mentionnée dans le document aura probablement pour résultat l'exigence d'un travail de vérification supplémentaire qui n'a pas encore été identifiée. Il a demandé quelle proportion approximative du budget original de $300 000 pour la mise en œuvre d'IPSAS était encore disponible pour couvrir le coût du travail restant à faire en 2010 et si ce montant était suffisant.

98. Des questions ont également été posées sur des plans éventuels pour un nouveau système financier informatisé, à la lumière de la discussion concernant le besoin de compatibilité avec le Système mondial de gestion de l'OMS (voir paragraphes 55 à 70 ci-dessus).

99. Mme Frahler a indiqué qu'alors que l'Assemblée générale a mandaté que toutes les agences des Nations Unies soient conformes à IPSAS en 2010, en fait huit seulement le seront. Le nombre sera similaire en 2011 et 2012 et les Nations Unies elles-mêmes ne prévoient pas de changer avant 2014 ou 2016. Par conséquent, l'OPS s'en tirait comparativement bien. Toutefois, certaines des tâches requises ne pourront pas être terminées d'ici 2010 (par exemple, une évaluation en date de 2010 des biens et du portefeuille d'investissement). Le manuel de comptabilité IPSAS est terminé à près de 95% ; une version préliminaire a été envoyée au commissaire aux comptes en novembre 2009. Toutefois, même s'il n'est pas encore achevé, le manuel est déjà utilisé comme référence lorsque des questions sont soulevées qui ont trait à la mise en œuvre des nouvelles normes.

100. Elle a clarifié que la période d'exercice est l'exercice budgétaire de l'Organisation. L'OPS a historiquement une période budgétaire biennale mais IPSAS exige qu'elle corresponde à une année et, par conséquent, la période d'exercice est également d'une année. La condition concernant la préparation d'états financiers pro forma à six et neuf mois est une condition qui ne se produira qu'une seule fois. Étant

donné que les comptes de 2010 sont très différents de ceux des années antérieures, le Programme alimentaire mondial, la seule agence des Nations Unies à avoir jusqu'à présent mis en œuvre IPSAS, a suggéré que l'OPS prépare ces états financiers intérimaires pour considération du commissaire aux comptes afin d'obtenir sa confirmation que l'Organisation allait dans la bonne direction et qu'il n'y aurait pas de surprises quand elle arrivera à l'audit de fin d'année.

101. En ce qui concerne les coûts récurrents, certains ne se rapportent qu'à la période de transition mais d'autres continueront. Passer des vérifications biennales aux vérifications annuelles par exemple, coûte environ $50 000 supplémentaires par an et l'analyse en profondeur de la valeur des biens immobiliers de l'OPS, qui doit être effectuée tous les trois ans, coûte environ $20 000, avec des analyses moins poussées coûtant environ $10 000 pour chacune des deux années précédant celle de l'analyse en profondeur.

102. Dans les prochains six mois, à la suite de discussions avec le commissaire aux comptes et le département juridique du BSP, l'Organisation prendra une décision définitive sur la façon de gérer les comptes des centres. Si le CAREC et le CFNI sont conformes à IPSAS, alors leurs comptes seront consolidés avec ceux de l'OPS. S'ils ne sont pas conformes, les comptes seront tenus séparément mais seront néanmoins préparés sous le format IPSAS.

103. Jusqu'à présent, un peu moins de $200 000 du budget original pour la mise en œuvre d'IPSAS a été utilisé. Toutefois, le BSP n'a pas imputé les coûts supplémentaires des commissaires aux comptes sur ce budget ni les coûts de la modification des systèmes informatiques, qui ont été très élevés Le reste du budget dépensé dans l'année à venir sera consacré au travail des experts sur les évaluations de droit et de propriété, et il est possible qu'il soit nécessaire de rechercher des fonds supplémentaires, éventuellement de l'ordre de $20 000.

104. Le Bureau espère mettre en œuvre un nouveau système financier informatisé pour remplacer le système installé en 1993 et actualisé en 2003. Des options sont actuellement à l'étude par le département concerné du BSP. Les diverses questions concernant les mesures à prendre pour rendre le nouveau système compatible avec le Système mondial de gestion sont également en cours d'examen. Dans le même temps, l'OPS continue à produire avec succès l'information requise pour le GSM, même si le processus est parfois assez compliqué.

105. La Directrice a reconnu le soutien que l'Organisation a reçu des États membres lors du processus de changement de sa méthodologie comptable ainsi que les grands efforts et le dévouement du personnel de l'Organisation en accomplissant une part aussi importante de la transition dans un calendrier très serré. Le changement, même s'il est difficile, aura pour résultat une meilleure compréhension de la position financière de

l'Organisation et facilitera ainsi grandement la tâche des États membres au moment de décider de l'usage approprié des ressources de l'OPS.

106. Le Sous-comité a pris note du rapport.

Mise à jour sur l'utilisation des Fonds du compte de réserve (document SPBA4/10)

107. M. Román Sotela (Conseiller principal de la gestion du budget programme, de la planification, du budget et de la coordination des ressources du BSP) a rappelé que le compte de réserve a été créé pour accumuler le revenu excédant le budget ordinaire de travail effectif autorisé à la fin de la période biennale 2006-2007. Le compte de réserve détenait à l'origine environ $25 millions. Au cours de 2008, une série de projets a été présentée pour tirer le meilleur parti de cette aubaine. Il a attiré l'attention sur le tableau 2 dans le document SPBA4/10, qui donne une vue d'ensemble des 13 projets approuvés, avec les budgets originaux et révisés et les montants dépensés jusqu'à présent.

108. Le Sous-comité a été prié d'examiner les changements proposés aux niveaux de financement autorisés pour la période biennale 2010-2011 et de faire des recommandations en la matière au Comité exécutif.

109. Le Sous-comité a estimé d'une manière générale qu'une information insuffisante sur les projets a été fournie pour lui permettre de faire des recommandations au Comité exécutif sur les changements proposés. Par exemple, alors que les profils de projet pour les projets 1.A, 1.B et 3.A indiquent qu'une portion du budget original approuvé a été dépensée, l'encadré de commentaires ne donne aucune information sur ce qui a concrètement été fait. Dans le cas du projet 2.A, $1,7 million supplémentaire est demandé pour le projet mais aucune indication n'est donnée sur la provenance éventuelle de ce financement supplémentaire. Dans le projet 3.B, aucune portion du budget n'a été dépensée, ce qui pose des difficultés pour comprendre comment le $1 million supplémentaire demandé a été calculé.

110. Le Sous-comité estime également que du fait que le taux d'exécution des projets est relativement faible, il est nécessaire de fournir davantage d'explications sur les retards ou le manque de progrès. Il a observé que dans certains cas où des projets au titre du Fonds directeur d'investissement sont identifiés comme nécessitant un financement supplémentaire du compte de réserve, les chiffres donnés dans les rapports sur le Fonds et sur le compte ne correspondent pas.

111. Une déléguée a demandé s'il avait été pris en considération le fait de concentrer un type particulier de projets sur le compte de réserve et un autre type sur le Fonds directeur d'investissement. Une autre déléguée a demandé comment le projet sur le renforcement de l'information en santé publique sera coordonné avec le travail très similaire étant accompli dans le Cône sud et elle a souligné l'importance de ne pas

dupliquer les efforts. Une troisième déléguée a suggéré que le tableau 2 devrait comporter un bref titre pour chaque projet, plutôt que son simple numéro.

112. M. Sotela a convenu qu'il fallait une plus grande cohérence dans le niveau des détails donnés dans le profil des projets, en particulier en ce qui concerne la somme des progrès accomplis, et il a indiqué que le Bureau fournira cette information dans le rapport à soumettre au Comité exécutif. En ce qui concerne les retards apparents dans certains projets, il a noté que l'approbation concernant l'utilisation de l'excédent de la période biennale 2006-2007 n'a été donnée qu'à la fin de 2008. Par conséquent, le rapport de situation biennal couvre en fait le travail accompli essentiellement en 2009.

113. En réponse à la question sur la consolidation des types de projets sous les deux fonds, il a observé que le Fonds directeur d'investissement est utilisé pour des projets d'infrastructure qui seront nécessaires sur une base continuelle, alors que le compte de réserve (étant donné que l'excédent très important de la période biennale 2006-2007 n'est probablement qu'un phénomène unique ou à tout le moins rare) a été établi pour financer certains grands projets exceptionnels pour lesquels aucun autre financement n'est disponible. Dans certains cas, il s'agit de projets pluriannuels, pour lesquels un financement partiel sera initialement requis, puis le reste à une date ultérieure.

114. M. Edward Harkness (Gérant du domaine des opérations des services généraux du BSP) a indiqué que les divergences entre les documents sur le compte de réserve et le Fonds directeur d'investissement sont le résultat du fait qu'ils ont été rédigés à différents moments et que le document rédigé plus tôt n'a pas été mis à jour pour correspondre au document écrit plus tard. Les chiffres seront révisés avant la session de juin du Comité exécutif et toutes les corrections requises seront faites.

115. Mme Fátima Marinho (Coordinatrice du projet d'informations en santé et analyse du BSP), répondant à la question concernant le projet sur le renforcement des systèmes d'information en santé publique de l'OPS (projet 2.A), a dit que le BSP a tenu des discussions aux niveaux national et infranational pour déterminer comment son travail sur une nouvelle plate-forme d'information en santé pourra contribuer aux efforts de développement d'un système d'information en santé en cours dans le Cône sud et en Amérique centrale. Le Bureau cherche également à harmoniser la plate-forme Régionale avec celles d'autres Régions et du siège de l'OMS.

116. Le Dr Ramón Martínez (Conseiller technique de métrologie sanitaire du BSP) a expliqué que l'Organisation a recueilli de nombreuses données sanitaires d'année en année mais qu'elles ont été recueillies par différents programmes d'une manière fragmentée et dans des formats qui ne sont pas toujours comparables. Le but du projet est de développer une plate-forme qui traitera de ces problèmes, consolidera les données en un système unique et renforcera l'accès à l'information en santé. La nouvelle plate-forme incorporera des outils analytiques modernes et rapides qui raccourciront grandement le

cycle d'accès aux données, de leur analyse et de la production de rapports. En permettant l'intégration des systèmes d'information de l'OPS à ceux des États membres, elle favorisera également la transmission d'informations entre les pays et le Bureau et entre les différents niveaux administratifs dans les pays.

117. La Directrice a observé qu'une grande partie de l'argent investi dans l'infrastructure de technologie de l'information dans la Région a été gaspillée parce qu'une attention insuffisante a été accordée à la conception de systèmes d'information efficaces et à la production d'une information de haute qualité. Une partie du problème réside dans le manque de communication entre techniciens et décideurs concernant les différentes type d'information requis. De plus, on n'a pas réussi à adopter des définitions et des paramètres communs quant aux données, ce qui est un élément essentiel à l'heure de la mondialisation, lorsque les gouvernements sont tenus de communiquer leurs données de manière standardisée, sans quoi il serait impossible que les pays puissent partager et comparer leurs informations. Par le biais du projet 2.A, l'OPS cherche à aider les États membres à résoudre ces problèmes, à assurer que leurs systèmes d'information sont compatibles avec ceux des autres pays et qu'ils produisent des informations en santé qui soient comparables.

118. Afin de permettre au Sous-comité de faire des recommandations au Comité exécutif concernant les changements proposés dans les niveaux de financement des divers projets, elle propose qu'une période de deux semaines soit autorisée, pendant laquelle le Bureau fournira l'information nécessaire sur les raisons des sommes supplémentaires demandées, ajustera toutes les divergences financières entre les divers documents et compilera toute autre information que le Sous-comité demandera. Les membres pourront alors examiner l'information et, si nécessaire, consulter les experts techniques au niveau national, et par la suite le Sous-comité pourra avoir une autre discussion et faire une recommandation sur ce point par courrier électronique. Elle propose que la discussion se tienne dans les quatre semaines suivant la clôture de la session du Sous-comité.

119. Le Sous-comité a donné son accord pour procéder de la façon que la Directrice avait proposée.

120. Le Bureau a par la suite créé un espace de collaboration virtuelle au moyen d'un site électronique, pour que les Membres du Sous-comité puissent formuler des recommandations supplémentaires. Les recommandations reçues seront reflétées dans le document qui sera soumis au Comité exécutif lors de sa 146ème session.

Questions relatives au personnel

Amendements au Règlement du personnel et au Statut du personnel du BSP (document SPBA4/11)

121. Mme Nancy Machado (Conseillère en ressources humaines du BSP) a expliqué que les amendements proposés au Règlement du personnel et au Statut du personnel relèvent de deux catégories générales : amendements considérés nécessaires afin de maintenir la cohérence avec les politiques et les pratiques des ressources humaines dans le système commun des Nations Unies et amendements considérés nécessaires à la lumière de l'expérience et dans l'intérêt d'une bonne gestion des ressources humaines. Ceux de la première catégorie comprennent des amendements relatifs aux changements dans la rémunération du personnel des catégories professionnelle et supérieure, du personnel dans des postes non classés et du Directeur ; ils sont proposés conformément aux recommandations par la Commission de la Fonction publique internationale. Les amendements de la deuxième catégorie se rapportent aux émoluments de fin d'emploi pour les fonctionnaires professionnels nationaux, aux changements dans le Règlement du personnel sur le recrutement visant à assurer que les principes de diversité et d'inclusion sont pris en considération, à l'élimination de la catégorie d'embauche pour « durée effective de l'emploi » (WAE) et des règles apparentées, au congé de paternité pour le personnel temporaire et à l'incorporation dans le Règlement du Personnel d'une définition de ce que constitue une « action finale » à des fins d'appels internes.

122. Le Sous-comité a pris note des amendements proposés au Règlement du personnel et au Statut du personnel et de la résolution proposée du Comité exécutif contenue dans le document SPBA4/11.

Réforme contractuelle à l'OPS (document SPBA4/12)

123. Mme Nancy Machado (Conseillère en ressources humaines du BSP) a présenté une mise à jour sur la mise en œuvre de la réforme contractuelle à l'OPS et dans le système plus large des Nations Unies. Elle a rappelé qu'en 2007, le Bureau a proposé un nombre de changements au Règlement du personnel afin de mettre en œuvre un cadre contractuel révisé consistant en trois types de contrats : contrats à durée déterminée, contrats permanents et contrats temporaires. La proposition a été approuvée mais la mise en œuvre dépend de l'approbation d'un cadre contractuel similaire pour le système commun des Nations Unies. L'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé le nouveau cadre en 2008 et les contrats temporaires et de durée déterminée ont été mis en œuvre en 2009 mais l'Assemblée générale a demandé aux organisations des Nations Unies de ne pas mettre en œuvre les contrats permanents jusqu'à ce que certains problèmes soient résolus. Une réunion personnel-direction des Nations Unies sera tenue au cours de 2010 afin d'examiner la façon dont ces contrats seront mis en œuvre dans le système des Nations Unies.

124. Au cours de la discussion qui a suivi, les délégués ont observé que le rapport ne contenait pas d'information sur les progrès de l'OPS dans la mise en œuvre des contrats à durée déterminée et temporaires, et le Bureau a été prié de joindre cette information au rapport devant être soumis au Comité exécutif.

125. Mme Machado a indiqué que l'OPS utilise des contrats à durée déterminée et temporaires depuis de nombreuses années. Certains changements ont été introduits récemment qui ont mis l'Organisation en harmonie plus étroite avec le reste du système des Nations Unies et qui ont également facilité la planification et la gestion des ressources humaines. L'information à ce sujet sera jointe au document pour le Comité exécutif.

126. La Directrice a indiqué que le Bureau fournira également une mise à jour sur les changements récents concernant les contrats locaux.

127. Le Sous-comité a pris note du rapport de situation.

Questions soumises pour information

Projet d'ordre du jour provisoire de la 146e session du Comité exécutif (document SPBA4/INF/1, Rév. 1)

128. Mme Piedad Huerta (Conseillère du bureau des Organes directeurs du BSP) a présenté le projet d'ordre du jour provisoire pour la 146e session du Comité exécutif contenu dans le document SPBA4/INF/1, Rév. 1. Elle a rappelé que la 145e session du Comité exécutif a approuvé une liste de thèmes pour la considération des Organes directeurs en 2010 (document CE145/FR, annexe C). Par la suite, le Bureau a entrepris une analyse interne de cette liste et a souhaité recommander que la considération de quatre points soit reportée jusqu'à 2011. Ces points sont « Document analytique sur l'ethnicité, l'interculturalisme et l'équité en santé », « Stratégie et Plan d'action sur des approches collectives et individuelles pour la prévention et le contrôle des maladies cardiovasculaires, » « Document analytique sur la Coopération Sud-Sud, » et « Cadre de développement institutionnel et organisationnel de l'OPS ».

129. En ce qui concerne les trois premiers de ces points, des consultations avec des experts dans les États membres sont organisées afin d'enrichir les documents respectifs et le temps fera défaut pour terminer ce processus avant la session de juin du Comité exécutif. En ce qui concerne le Cadre de développement institutionnel et organisationnel de l'OPS, l'intention du Bureau est de présenter uniquement les termes de référence en 2010 et il a décidé qu'il était préférable de différer la considération de ce point jusqu'à 2011 pour pouvoir soumettre une proposition plus complète pour discussion par les Organes directeurs.

130. Le point « Amendements au Règlement financier » a été retiré de l'ordre du jour parce qu'il a été déterminé qu'aucun amendement ne sera requis en 2010. « Mise à jour concernant l'utilisation des Fonds du compte de réserve » a été retiré des Questions soumises pour information et placé dans les Questions administratives et financières, du fait que ce point nécessitera une action de la part du Comité. Le titre du point « Institutions nationales participant à la coopération technique en santé de l'OPS/OMS et leur rôle dans la coopération centrée vers les pays » a été raccourci pour devenir « Institutions nationales participant à la coopération technique de l'OPS/OMS » et pourra être encore modifié à la lumière de l'examen d'un document de contexte actuellement en cours. Pour terminer, un point a dû être ajouté, « Examen des Centres panaméricains » pour répondre au mandat du Bureau consistant à présenter des rapports périodiques sur le statut des centres.

131. Le Sous-comité a donné son accord général aux amendements proposés à l'ordre du jour provisoire. Plusieurs membres ont fait part de leur préoccupation concernant le nombre élevé de points formant les Questions soumises pour information et ont encouragé le Bureau à chercher des moyens de consolider ces points et de simplifier leur considération. Ils ont suggéré que les points intitulés « Santé, sécurité humaine et bien-être» (point 4.9) et « Santé et droit de l'homme » (point 4.13) soient combinés en un seul point afin de réduire le nombre des points en matière de politique programmatique. Ils ont demandé des clarifications sur le contenu des points relatifs aux institutions nationales de coopération technique (point 4.4), à la stratégie pour réduire l'abus de substances psychoactives (point 4.5) et au rapport sur les centres panaméricains (point 7.4). En ce qui concerne le point intitulé « Développement de la compétence de l'agent de santé dans les systèmes de santé fondés sur les soins primaires » (point 4.8), l'importance de la compétence culturelle et de la capacité de tenir compte efficacement de la diversité culturelle a été soulignée et le Bureau a été instamment prié de garantir que le document sur ce point reçoive l'attention que mérite cet aspect de la compétence de l'agent de santé.

132. Mme Huerta a dit que son bureau effectuait, en collaboration avec l'Unité du genre, de l'ethnicité et de la santé, une revue de la documentation des Organes directeurs afin d'assurer que tous les documents font état d'une perspective interculturelle. Pour ce qui est des points sous la rubrique Questions soumises pour information, elle a noté qu'il s'agit pour la plupart de rapports de situation mandatés par les résolutions des Organes directeurs. Les rapports ne comporteront pas plus de deux pages chacun et aucune présentation orale ne sera faite durant la session du Comité exécutif. Comme il ne s'agit que de points pour information, aucune résolution ou autre action du Comité ne sera requise.

133. Répondant à la question concernant la stratégie pour la réduction de l'abus de substances psychoactives, le Dr Maristela Monteiro (Conseillère principale pour l'abus d'alcool et de substances psychoactives du BSP) a expliqué que la stratégie sera une proposition pour une approche de santé publique fondée sur des données probantes de

prévention et de traitement des abus de substances dans les établissements de soins de santé primaires. Elle fournira des directives pour le travail de l'OPS, en collaboration avec d'autres agences telles que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et la Commission interaméricaine pour le contrôle de l'abus de drogues (CICAD), sur les problèmes liés à l'abus de substances.

134. La Directrice a clarifié que la stratégie ne portera pas sur l'usage nocif de l'alcool, qui est le sujet d'une stratégie séparée actuellement en cours de développement à l'OMS. Elle a également noté que la question de l'abus de substances psychoactives n'a pas été discutée par les Organes directeurs de l'OPS depuis plus de 20 ans. L'OPS a longtemps servi de conseiller à la CICAD sur les aspects de santé publique de cette question et le Bureau souhaite informer les États membres à cet égard et recevoir leurs conseils sur ses activités.

135. Quant à la possibilité de combiner les points 4.9 et 4.13, elle a expliqué qu'ils traitent de deux sujets distinctes. « Santé, sécurité humaine et bien-être » se rapporte aux liens entre la santé, la sécurité humaine et le développement humain. L'autre point, « Santé et droits de l'homme » traite de la relation entre les droits de l'homme et la santé dans le cadre d'accords internationaux à caractère exécutoire pour les États parties, et la façon dont l'OPS répercute l'approche des droits de l'homme dans son travail en santé publique et dans son rôle à titre d'agence consultative sur les questions de santé pour la Commission interaméricaine sur les droits de l'homme. En ce qui concerne le point « Institutions nationales participant à la coopération technique de l'OPS/OMS », elle a expliqué qu'il existe de nombreuses institutions au niveau national, comme des universités et des instituts de santé publique, qui ne sont ni des Centres collaborateurs de l'OMS ni des centres nationaux de référence mais qui sont néanmoins des centres d'excellence qui peuvent apporter une contribution précieuse à la coopération technique. L'OPS a collaboré avec ces institutions pendant de nombreuses années mais n'a jamais établi de critères pour leur identification formelle en tant que partenaires de coopération technique. Il est important de le faire, en particulier dans le cadre de la gestion fondée sur les résultats, parce que nombre de ces institutions entreprennent des activités de coopération avec des ressources transférées de l'OPS (voir la discussion sur les lettres d'accord aux paragraphes 38 à 54 ci-dessus).

136. Concernant le rapport sur les centres panaméricains, elle a rappelé que lorsque les centres ont été créés dans les années 1960, les Organes directeurs ont demandé au Bureau de faire un compte-rendu périodique de leur statut et de leurs activités. Le rapport devant être présenté au Comité exécutif en juin offrira une mise à jour sur le processus de séparation administrative de l'Institut de Nutrition d'Amérique centrale et du Panama (INCAP) de l'OPS, la création de l'Agence de santé publique dans les Caraïbes (CARPHA) et les changements en découlant dans les deux centres panaméricains des Caraïbes (Institut d'alimentation et de nutrition des Caraïbes et Centre d'épidémiologie des Caraïbes), les changements dans la gouvernance du Centre latino-américain et des

Caraïbes pour l'information en sciences de la santé (BIREME) et la transition du Centre panaméricain de génie sanitaire et des sciences de l'environnement (CEPIS) à une unité technique régionale.

137. Elle a proposé qu'une période d'environ un mois soit accordée pour parachever l'ordre du jour. Au cours de cette période, le Sous-comité sera invité à soumettre des commentaires par courrier électronique sur l'ordre du jour et sur le contenu des documents sur les divers points.

138. Le Sous-comité a accepté de poursuivre les discussions sur l'ordre du jour et les documents par courrier électronique jusqu'au 15 avril 2010.

139. Durant la période de consultations effectuées à travers le site de collaboration virtuelle, les membres du Sous-comité ont fait état de leur préoccupation devant le grand nombre de points à examiner durant la réunion du Comité exécutif et ils ont recommandé de transférer les points intitulés : « Santé, sécurité humaine et bien-être » et « Santé et droits de l'homme » à la section des questions relatives à l'information générale dans l'ordre du jour pertinent, en vue d'assouplir l'examen des questions.

140. La Directrice a expliqué que puisqu'il s'agit de documents conceptuels, ils ne pouvaient pas être considérés comme des documents d'information mais que le Bureau prendra les mesures nécessaires pour que tous les rapports d'activité soient présentés de manière concrète et performante afin que suffisamment de temps soit aménagé pour la discussion concernant les questions qui nécessitent une décision ou une résolution.

141. Le Sous-comité est satisfait de cette proposition.

Fonds directeur d'investissement (documents SPBA4/INF/2 et SPBA4/INF/2, Add. I)

142. M. Michael Boorstein (Directeur de l'administration du BSP) a passé en revue l'historique du Fonds directeur d'investissement et le processus pour le réapprovisionner, décrits tous deux dans le document SPBA4/INF/2. Le document indique que les deux premières années d'expérience avec le Fonds ont été bénéfiques pour l'Organisation, en termes d'investissements pour les bâtiments et l'équipement et pour des besoins de technologie de l'information et en termes de capacité de prévoyance pour répondre à des événements imprévus tels que les tremblements de terre en Haïti et au Chili, qui ont causé des dégâts aux installations de l'OPS. Il a fait remarquer qu'à un certain point, le problème de la viabilité du Fonds devra être abordé, en particulier si dans les périodes biennales futures il n'y aura pas d'excédent de revenu par rapport aux dépenses, ce qui rendra impossible le réapprovisionnement du Fonds et aura des conséquences quant à capacité de l'OPS de maintenir et d'améliorer ses installations et la technologie de l'information. Comme il a été noté dans la vue d'ensemble du Rapport financier du Directeur pour la période biennale 2008-2009 (voir paragraphes 78 à 91 ci-dessus), le

montant de l'excédent potentiellement disponible pour réapprovisionner le Fonds en 2010 reste encore à déterminer.

143. Dans la discussion qui a suivi, les membres du Sous-comité ont affirmé que le Fonds directeur d'investissement et ses deux fonds secondaires constituent de solides moyens de financement des investissements en infrastructure nécessaires et ont recommandé l'approbation de la demande de la Directrice de transférer $2 millions supplémentaires de l'excédent de la période biennale 2008-2009, une fois que le montant de l'excédent aura été confirmé.

144. Toutefois, certains délégués ont estimé qu'une analyse plus détaillée du travail sur certains des projets couverts par le Fonds était nécessaire. En particulier, dans plusieurs cas il n'y a aucune indication précise quant au montant dépensé par rapport au montant budgétisé. Ils ont fait observer que cette information aidera les État membres à comprendre les actions prises jusqu'à présent et à décider quels projets doivent aller de l'avant. Une déléguée a suggéré qu'il serait utile d'avoir une vue complète des projets de technologie de l'information financés par le Fonds directeur d'investissement, de ceux financés par le compte de réserve et du travail proposé pour mettre à jour le système de gestion institutionnelle du BSP, plutôt que d'examiner ces projets sous trois rubriques séparées. Une autre déléguée a observé qu'il ne semblait pas y avoir beaucoup de travail en cours pour actualiser ou améliorer la sécurité physique des bureaux de l'OPS et a demandé des informations sur les plans du Bureau à cet égard. Les délégués ont également demandé des informations sur les dégâts des infrastructures en raison des tremblements de terre en Haïti et au Chili.

145. Une troisième déléguée, se référant à la remarque de M. Boorstein sur la viabilité, qui rappelait un commentaire similaire fait par la Directrice durant la vue d'ensemble de son rapport financier (voir paragraphe 87 ci-dessus), a demandé si la Directrice souhaitait que le Sous-comité ou le Comité exécutif étudie des moyens de réponse à cette question.

146. En réponse à la demande de détails supplémentaires sur les projets, M. Edward Harkness (Gérant du domaine des opérations des services généraux du BSP) a mentionné plusieurs projets ainsi que leurs coûts et a entrepris de fournir des informations plus complètes et plus détaillées plus tard dans la réunion (fournie par la suite en tant que document SPBA4/INF/2, Add. I) et d'en faire de même dans les rapports futurs sur le Fonds directeur d'investissement. Il a indiqué qu'environ la moitié de l'argent budgétisé pour la période biennale a été dépensé. La mise en œuvre de certains projets a été retardée pour une série de raisons, dont les mouvements de personnel au sein du BSP, un changement dans les priorités dans certains bureaux de pays et, dans le cas des projets impliquant une réinstallation, le fait que les gouvernements concernés n'ont pas encore trouvé un bâtiment approprié. Il a été décidé de retarder la rénovation des ascenseurs dans le bâtiment du siège jusqu'à ce que les travaux de toiture soient terminés.

147. Il a expliqué que les travaux pour rendre les bâtiments conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle des Nations Unies sont financés par le compte de réserve, sur lequel un montant de $300 000 a été réservé à cet effet et est distribué par son département selon les besoins. En outre, certains projets de sécurité sont également envisagés au titre du fonds secondaire du Fonds directeur d'investissement pour les bâtiments et l'équipement, notamment les mesures de sécurité structurelle telles que le film antisouffle pour les fenêtres.

148. M. Boorstein a salué l'idée d'un examen compréhensif du domaine de la technologie de l'information. En ce qui concerne la question sur les dégâts causés par les séismes, il a indiqué que la partie la plus ancienne du bâtiment de l'OPS en Haïti a subi des dégâts mais qu'ils pouvaient être réparés et le bâtiment pouvait être réoccupé. La partie plus récente du bâtiment a beaucoup mieux résisté. Toutefois, les Nations Unies, en conjonction avec le gouvernement de Haïti, ont entrepris un relevé géologique pour déterminer la vulnérabilité de différentes zones à de futurs tremblements de terre. Le gouvernement devra décider des mesures à prendre dans les zones les plus prédisposées aux séismes et l'OPS ne réoccupera pas le bâtiment avant que la situation ne soit clarifiée. Elle a déménagé tout le matériel de valeur tels les ordinateurs et travaille désormais dans des installations temporaires dans l'entrepôt du Programme haïtien pour les médicaments et les fournitures essentiels (PROMESS) qui, toutefois, se trouve également dans une zone à risque élevé. La situation est très complexe, avec des considérations de coût et des préoccupations sur la vie et la sécurité, et il faudra du temps pour la résoudre.

149. Les bureaux au Chili, qui étaient fournis par le Ministère de la Santé, ont également été endommagés mais le travail initial de génie civil a indiqué qu'il ne sera pas dangereux de les réoccuper. Toutefois, il est dans l'intérêt à long terme de l'Organisation de rechercher un autre bâtiment et un nouvel emplacement possible est actuellement en cours d'évaluation.

150. La Directrice a indiqué qu'elle s'est rendue dans les zones de catastrophe des deux pays et qu'elle a constaté de première main les dégâts aux bureaux de l'OPS, les difficiles conditions de travail du personnel et, bien évidemment, la souffrance des populations locales. Dans le cas du Chili, le bâtiment n'est pas gravement endommagé mais même avant le séisme il ne répondait pas à toutes les conditions de sécurité. Le gouvernement du Chili a fait don d'un site à l'OPS il y a quelques années, sur le terrain du complexe occupé par la Commission économique de l'Amérique latine et des Caraïbes des Nations Unies (ECLAC). Des fonds ont été alloués pour des études architecturales pour un nouveau bâtiment mais la construction n'a pas encore commencé, en partie à cause du récent changement de gouvernement. En Haïti, en plus d'avoir déménagé dans les installations de PROMESS, l'OPS a également loué des chambres d'hôtel, servant à la fois de bureaux et d'installations temporaires pour certains membres du personnel qui ont perdu leur maison.

151. Elle a ajouté que l'Organisation a une politique de longue date selon laquelle les aspects de sécurité doivent être incorporés au programme de travail de chaque bureau et chaque centre de l'OPS. Tous les bureaux ont fait l'objet d'une évaluation et un grand nombre des améliorations devant être faites ont été incorporées dans le financement requis pour chaque bureau de pays. Si ce financement n'est pas suffisant, alors des ressources sont prélevées sur le compte de réserve, tel que mentionné par M. Harkness. Lorsque l'OPS accepte d'entreprendre un projet, tel qu'une campagne de vaccination, dans des zones où il y a des problèmes de sécurité, les coûts qui en résultent sont imputés à l'entité de financement en tant qu'élément des coûts réels de la réalisation du projet. La question fait l'objet de discussions franches avec les donateurs, qui n'ont jamais soulevé d'objection. L'OPS estime qu'il est plus transparent et en dernier recours moins coûteux de prévoir et de budgétiser les coûts de la sûreté et de la sécurité dès le départ, plutôt que de devoir trouver un moyen de les payer une fois qu'une activité est déjà en cours.

152. Passant à la question de la viabilité du financement pour des projets d'infrastructure et des fonctions habilitantes, elle a ajouté que certaines idées pourront être étudiées dans l'année à venir, au titre de l'évaluation de la politique Régionale de budget programme. À titre d'exemple, une de ces idées pourrait être d'allouer une proportion des coûts des postes afin de couvrir l'infrastructure, la sécurité, la technologie et les autres besoins apparentés à chaque poste.

153. Le Sous-comité a pris note du rapport et a recommandé que le Comité exécutif approuve le transfert de $2 millions d'excédent de revenu par rapport aux dépenses du budget programme ordinaire pour la période biennale 2008-2009 au Fonds directeur d'investissement, sujet à vérification du montant de cet excédent par le commissaire aux comptes.

Système de gestion de l'intégrité et des conflits de l'OPS (document SPBA4/INF/3)

154. M. Philip MacMillan (Gérant du bureau d'éthique du BSP) a rappelé que les politiques et les ressources du BSP dans le domaine de l'éthique, de l'intégrité et de la gestion des conflits ont été élaborées sur plusieurs années et comportent désormais un Code des principes d'éthique et de conduite, un programme contre le harcèlement sur les lieux de travail, un programme de déclaration d'intérêts et un programme de confidentialité et divulgation. Plusieurs bureaux et entités interviennent dans ce domaine, tels que l'Ombudsman, le Bureau d'éthique, le Bureau du conseiller juridique et l'Association du personnel. Ensemble, toutes ces composantes constituent le Système de gestion de l'intégrité et des conflits. Des détails sont donnés dans le document SPBA4/INF/3.

155. En octobre 2007, le BSP a établi un site consacré au Système de gestion de l'intégrité et des conflits pour dispenser des conseils au personnel sur la façon de résoudre les conflits et de traiter les questions éthiques. Le site cite toutes les ressources,

leur rôle, leur niveau d'autorité et leur niveau de confidentialité, de sorte qu'un membre du personnel peut savoir dès le départ quelle est la solution la plus appropriée pour donner suite à sa situation particulière.

156. Un comité de coordination pour le Système se réunit périodiquement pour discuter des sujets de préoccupation au sein de l'Organisation. Un exemple en est la discussion récemment terminée concernant la protection des membres du personnel qui signalent des exactions ou qui coopèrent dans une investigation ou un audit.

157. Le Sous-comité a salué le programme solide de l'OPS concernant les questions liées à l'éthique, l'intégrité et la gestion des conflits et a demandé si d'autres organismes des Nations Unies ont adopté une approche similaire consistant à rassembler les questions diverses mais liées en un système unique. Un membre du Sous-comité a demandé si des conseils sont dispensés aux membres du personnel pour les aider à choisir le meilleur point d'entrée dans le Système de gestion de l'intégrité et des conflits ou si c'était aux membres du personnel à prendre la décision eux-mêmes. Un autre membre a demandé des clarifications sur la façon dont le système est structuré et coordonné et des informations sur les conclusions de l'examen du système d'administration de la justice demandé par la Directrice (mentionné au paragraphe 10 du document).

158. M. MacMillan a répondu que le BSP semble être en quelque sorte unique en son genre en combinant la gestion de l'intégrité et des conflits en un seul système. L'hypothèse sous-tendant le système est que des lieux de travail caractérisés par un comportement éthique connaissent moins de conflits. Des organisations internationales ont contacté le BSP pour en apprendre plus sur son approche. Il espère qu'un réseau de bureaux d'éthique puisse être établi dans l'ensemble du système des Nations Unies pour partager l'information et les bonnes pratiques.

159. L'intention du site web est d'assurer que le personnel ait la flexibilité de contacter n'importe laquelle des ressources comme première option. Il est considéré important pour le personnel d'être en mesure d'accéder initialement au système à n'importe quel niveau, en rapport avec leur niveau de confort, même si le contact initial peut alors, avec le consentement du membre du personnel, passer le problème à une ressource différente au sein du système. Par exemple, si un membre du personnel contacte l'Ombudsman pour un acte criminel mais ensuite décide de ne pas poursuivre l'affaire, l'Ombudsman est obligé de respecter le souhait du membre du personnel et de garder l'affaire confidentielle, bien qu'il soit conseillé au membre du personnel de faire état de l'affaire devant le Bureau d'éthique. Si d'autre part le membre du personnel contacte initialement le Bureau d'éthique, ce dernier a l'obligation de mener une investigation sur le délit présumé, même si le membre du personnel souhaite ne pas poursuivre l'affaire. Par conséquent, il est important que le personnel comprenne le rôle de chaque ressource dans le système et soit conscient du niveau de confidentialité du pouvoir et de capacité de décision de chaque ressource. La coordination du Système est la responsabilité du comité

de coordination, composé du Conseiller juridique, du gérant du domaine des ressources humaines et de lui-même. Le comité se réunit régulièrement pour étudier le fonctionnement du système.

160. En ce qui concerne l'examen du système pour l'administration de la justice, il y existe des divergences d'opinion au sein du groupe qui a mené l'examen, notamment en ce qui concerne le rôle et la composition de la Commission de recours. Une proposition sera envoyée à la Directrice pour sa décision sur l'avenir de l'administration de la justice en général et les point concernant la Commission de recours en particulier. Une décision finale est attendue à l'époque de la réunion du Comité exécutif en juin.

161. La Directrice a rappelé que le travail du Bureau dans ce domaine a dépassé le cadre des recommandations du Groupe de travail sur l'OPS au 21e siècle et celui de l'Initiative des Nations Unies sur la transparence et la responsabilisation, qui portait non seulement sur l'argent et la propriété mais plus généralement sur le comportement éthique au sein du système des Nations Unies. L'établissement du Système de gestion de l'intégrité et des conflits est principalement un projet interne, utilisant les ressources humaines internes du BSP. Au vu des récentes réductions de personnel, le Bureau a fait une place à ces nouvelles positions en réaffectant les ressources et en changeant le profil d'autres positions ailleurs dans l'Organisation. Les différentes composantes du Système s'étant matérialisées à différents moments dans le temps, il est nécessaire selon elle d'examiner la façon dont toutes les composantes s'articulent et si le système est cohérent et impartial dans son ensemble. C'était la raison pour laquelle elle a demandé l'examen de l'administration de la justice.

162. Le BSP a mis au point un très bon cours de formation, utilisant des exemples et des études de cas, dans le but d'instiller une culture de l'éthique et de l'intégrité dans l'Organisation et de donner au personnel les moyens d'affronter les questions d'éthique. Le personnel est encouragé à utiliser les ressources du système et les demandes de conseils ont augmenté, ce qui, selon elle, est un développement positif : on peut penser que si le nombre de consultations augmente, le nombre de transgressions éthiques diminue.

163. Le Sous-comité a félicité le Bureau des progrès accomplis dans le renforcement de l'éthique et de l'intégrité à l'OPS et a pris note du rapport.

Autres questions

164. La Directrice a annoncé que la Semaine de la vaccination commencera le 22 avril et a décrit les événements de lancement qui sont prévus dans plusieurs pays de la Région.

Clôture de la session

165. Suivant les échanges habituels de courtoisie, le Président a déclaré la clôture officielle de la quatrième session du Sous-comité.

Annexes

EN FOI DE QUOI, le Président du Sous-comité de programme, budget et administration, Délégué de Saint-Vincent-et-Grenadines, et le Secrétaire de droit, Directrice du Bureau sanitaire panaméricain, signent le présent Rapport final rédigé en langue anglaise.

FAIT à Washington, D.C., aux États-Unis d'Amérique, en ce dix-huitième jour de mars de l'année deux mille dix. Le Secrétaire déposera le document original signé dans les archives du Bureau sanitaire panaméricain.

Douglas Slater
Délégué de Saint-Vincent-et-Grenadines
Président de la quatrième session
du Sous-comité de programme,
budget et administration

Mirta Roses Periago
Directrice du
Bureau sanitaire panaméricain
Secrétaire de droit de la
quatrième session du Sous-comité
de programme, budget et administration

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION

2. QUESTIONS RELATIVES AUX PROCEDURES

2.1 Élection du Président, de Vice-Président et du Rapporteur

2.2 Adoption de l'ordre du jour

3. QUESTIONS RELATIVES A LA POLITIQUE DES PROGRAMMES

3.1 Évaluation de fin de période biennale du budget programme 2008-2009/ Rapport d'étape du Plan stratégique intérimaire 2008-2012

3.2 Évaluation de la politique Régionale de budget programme

3.3 Organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OPS

3.4 Cadre de gestion fondée sur les résultats de l'OPS

3.5 Modernisation du système de gestion institutionnelle du BSP

3.6 Nomination des membres du Comité d'audit de l'Organisation panaméricaine de la Santé

4. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

4.1 Vue d'ensemble du Rapport financier du Directeur pour 2008-2009

4.2 État de la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)

4.3 Mise à jour sur l'utilisation des fonds du compte de réserve

5. QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL

5.1 Amendements au Règlement du personnel et au Statut du personnel du BSP

5.2 Réforme contractuelle à l'OPS

6. QUESTIONS SOUMISES POUR INFORMATION

6.1 Projet d'ordre du jour provisoire de la 146e session du Comité exécutif

6.2 Fonds directeur d'investissement

6.3 Système de gestion de l'intégrité et des conflits de l'OPS

7. AUTRES QUESTIONS

8. CLÔTURE DE LA SESSION

LISTE DE DOCUMENTS

Documents de travail

SPBA4/1, Rev. 2	Adoption de l'ordre du jour
SPBA4/2, Rev. 1	Évaluation de fin de période biennale du budget programme 2008-2009/Rapport d'étape du Plan stratégique intérimaire 2008-2012
SPBA4/3, Rev. 1	Évaluation de la politique Régionale de budget programme
SPBA4/4	Organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OPS
SPBA4/5, Rev. 2	Cadre de gestion fondée sur les résultats de l'OPS
SPBA4/6, Rev. 1	Modernisation du système de gestion institutionnelle du BSP
SPBA4/7	Nomination des membres du Comité d'audit de l'Organisation panaméricaine de la Santé
SPBA4/8, Rev. 1	Vue d'ensemble du Rapport financier du Directeur pour 2008-2009
SPBA4/9	État de la mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)
SPBA4/10	Mise à jour sur l'utilisation des fonds du compte de réserve
SPBA4/11	Amendements au Règlement du personnel et au Statut du personnel du BSP
SPBA4/12	Réforme contractuelle à l'OPS

Documents d'information

SPBA4/INF/1, Rev. 1	Projet d'ordre du jour provisoire de la 146^{e} session du Comité exécutif
SPBA4/INF/2 and Add. I	Fonds directeur d'investissement
SPBA4/INF/3	Système de gestion de l'intégrité et des conflits de l'OPS

LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBERS OF THE SUBCOMMITTEE/MIEMBROS DEL SUBCOMITÉ

BARBADOS

Dr. Joy St. John
Chief Medical Officer
Ministry of Health
Jemmotts Lane
St. Michael

BOLIVIA

Lic. Fernando Rivera
Director de Relaciones Internacionales
Ministerio de Salud y Deportes
La Paz

CUBA

Dr. Antonio Diosdado González Fernández
Jefe del Departamento de Organismos Internacionales
Ministerio de Salud Pública
La Habana

GUATEMALA

Dr. Guillermo Echeverría
Viceministro Administrativo
Ministerio de Salud Pública y Asistencia Social
Ciudad de Guatemala

MEXICO/MÉXICO

Lic. Ana María Sánchez
Directora de Cooperación Bilateral y Regional
Dirección General de Relaciones Internacionales
Secretaría de Salud
México, D.F.

MEXICO/MÉXICO *(cont.)*

Lic. Karen Aspuru Juárez
Subdirección de Gestión Interamericana
Secretaría de Salud
México, D.F.

Lic. Marevna García Arreola
Jefa del Departamento de Cooperación Internacional
Secretaría de Salud
México, D.F.

Lic. Ever Osorio Ruiz
Asistente Administrativo
Secretaría de Salud
México, D.F.

Sra. Flor de Lis Vásquez Muñoz
Representante Alterna de México ante la Organización de los Estados Americanos
Washington, D.C.

Sr. Alberto Del Castillo
Representante Alterno de México ante la Organización de los Estados Americanos
Washington, D.C.

SAINT VINCENT AND THE GRENADINES/ SAN VINCENTE Y LAS GRANADINAS

Hon. Dr. Douglas Slater
Minister of Health and the Environment
Ministry of Health and the Environment
Kingstown

MEMBERS OF THE SUBCOMMITTEE/MIEMBROS DEL SUBCOMITÉ *(cont.)*

UNITED STATES OF AMERICA/ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Ms. Ann Blackwood
Director of Health Programs
Office of Human Security
Bureau of International Organization Affairs
Department of State
Washington, D.C.

Mr. Robert Downes
Director
Office of Human Security
Bureau of International Organization Affairs
Department of State
Washington, D.C.

UNITED STATES OF AMERICA/ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA *(cont.)*

Ms. Leah Hsu
International Health Analyst
Office of Global Health Affairs
Department of Health and Human Services
Washington, D.C.

Ms. Susan Thollaug
Team Leader
Health Population & Nutrition Team
Bureau of Latin American and the Caribbean
U.S. Agency for International Development
Washington, D.C.

NON-MEMBERS OF THE SUBCOMMITTEE
OTROS MIEMBROS QUE NO FORMAN PARTE DEL SUBCOMITÉ

BRAZIL/BRASIL

Dr. Luiz Fernando Beskow
Diretor de Programa da Secretaria Executiva
Ministério da Saúde
Brasília

CANADA/CANADÁ

Ms. Kate Dickson
Senior Policy Advisor
PAHO/Americas
Health Canada
Ottawa, Ontario

HONDURAS

Dr. Arturo Bendaña Pinel
Secretario de Estado en el Despacho de Salud
Secretaría de Estado en el Despacho de Salud
Tegucigalpa, M. D.C.

SURINAME

Dr. Marthelise Eersel
Director of Health
Ministry of Health
Paramaribo

PAN AMERICAN HEALTH ORGANIZATION
ORGANIZACIÓN PANAMERICANA DE LA SALUD

Director and Secretary ex officio of the Subcommittee
Directora y Secretaria ex officio del Subcomité

Dr. Mirta Roses Periago
Director/Directora

PAN AMERICAN HEALTH ORGANIZATION *(cont.)*
ORGANIZACIÓN PANAMERICANA DE LA SALUD *(cont.)*

Advisers to the Director
Asesores de la Directora

Dr. Jon Kim Andrus
Deputy Director/Director Adjunto

Mr. Michael A. Boorstein
Director of Administration
Director de Administración

Dr. Heidi Jiménez
Legal Counsel/Asesora Jurídica

- - -